

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:--

Vendredi 14 avril 2023

-:--

Le vendredi 14 avril 2023, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

La séance est ouverte à 9 heures 41 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- On va commencer notre séance.

Je demande à notre Secrétaire, Monsieur Xabi Elizagoyen, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Boudy, Mmes Bourg, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mmes Fischer, Fourcade, M. Franchi, Mmes Genthon, Godin, MM. Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, le Moal, Léandri, Limoge, MM. Muzeau, Ouzoulias, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Senant, Siffredi, Mme Tilly, M. Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

Sont représentés : Mme Bedin, pouvoir à M. Boudy
Mme Bergerol, pouvoir à Mme Tilly
Mme Brobecker, pouvoir à M. Adjroud
Mme Caullery, pouvoir à Mme Bécart
M. Fromantin, pouvoir à Mme Fourcade
M. Guilcher, pouvoir à Mme Pitrou
Mme Mouaddine, pouvoir à M. Datcharry

M. le Président.- Merci.

FINANCES – BUDGET

Rapport n° 23.65 – Comptes de gestion du payeur départemental 2022.

M. le Président.- Le premier rapport, 23.65, concerne les comptes de gestion du payeur départemental.

Je n'ai pas d'inscrit, donc on passe au vote.

Il y a cinq délibérations.

La première concerne le budget départemental.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

Pour le budget annexe d'assainissement, même vote : adoptée à l'unanimité.

Pour la Cité de l'enfance, même vote : adoptée à l'unanimité.

Pour le Centre maternel, même vote : adoptée à l'unanimité.

Pour la Pouponnière Paul Manchon, même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 23.66 – Compte administratif 2022 – Budget départemental.

M. le Président.- Nous passons ensuite au compte administratif du budget départemental et, dans la foulée, aux comptes administratifs du budget annexe d'assainissement et des établissements départementaux de l'ASE.

S'agissant des comptes administratifs, je vous propose que la séance soit présidée par Monsieur Pierre-Christophe Baguet, notre Premier Vice-président, à qui je demande de bien vouloir prendre ma place.

(Monsieur Baguet remplace Monsieur Siffredi au fauteuil de la présidence)

M. Baguet, Président.- Je donne la parole à Monsieur Senant pour démarrer.

M. Senant.- Merci, Monsieur le Président.

L'année 2022 a été marquée par le niveau exceptionnel de nos investissements, 744 M€, avec notamment :

- l'achat du bâtiment *So Work* à Puteaux, pour 104 M€, qui va réunir ceux de nos services administratifs centraux qui sont aujourd'hui dispersés ;
- la souscription de 70 M€ de titres participatifs émis par Hauts-de-Seine Habitat pour financer la construction de dix mille nouveaux logements sociaux au cours des dix prochaines années ;
- la souscription de 22 M€ d'actions Sogaris.

Tout ceci s'ajoute à un niveau élevé d'investissement dans les domaines classiques, comme la construction de collèges, la rénovation du stade Yves-du-Manoir en vue des Jeux olympiques, le tramway T10 et le prolongement vers l'ouest du RER E.

L'année 2022 a été marquée aussi par la poursuite de l'effort en faveur de la solidarité : 910 M€ ont été dépensés dans ce domaine, soit 12 M€ de plus qu'en 2021.

Pour financer toutes ces actions, le Département a puisé dans son excédent qui a baissé de 147 M€, et a continué parallèlement de réduire son endettement déjà peu élevé.

La gestion du Département a été saluée par l'agence de notation *Standard & Poor's* qui lui a donné la note AA+, la note la plus élevée attribuée à un Département.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont augmenté dans des proportions comparables, soit environ 2 % de hausse pour chacune.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 256 M€, contre 2 210 M€ en 2021, donc en hausse de 46 M€, hors recettes exceptionnelles. Une reprise de provision de près de 100 M€, au titre d'un contentieux sur le réseau de fibre optique, n'est pas comptée dans ce montant. Hors cette reprise de provision, il y a quand même une hausse de 46 M€ des recettes de fonctionnement.

Cette hausse est due, d'une part, à la TVA, qui, comme vous le savez, remplace la taxe foncière transférée désormais aux Communes, et qui est en forte hausse du fait de l'inflation, de près de 10 %.

En revanche, la CVAE a reculé, reflétant la baisse d'activité de l'année 2020 – il y a deux ans d'écart.

Les droits de mutation sont restés à un très haut niveau, mais ils ont néanmoins reculé un peu par rapport au montant de 2021, qui était vraiment à un niveau exceptionnel ; il y a 15 M€ de recul des droits de mutation.

Ce qui permet d'afficher cette hausse de 46 M€ des recettes de fonctionnement, ce sont essentiellement des recettes de poche qui augmentent, notamment :

- les versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui augmentent de 16 M€ ;
- la taxe des conventions d'assurance de 9 M€ ;
- la taxe sur la consommation d'électricité de 5 M€ ;
- et quelques ventes de terrains.

Les dépenses de fonctionnement augmentent également de 2 %.

Les dépenses de solidarité d'abord, bien sûr, qui atteignent 910 M€, comme je l'ai dit, avec :

- 222 M€ pour la protection des enfants et des adolescents, contre 213 M€ l'année précédente ;
- 138 M€ pour les personnes âgées ;
- 186 M€ pour les handicapés ;

- les dépenses en faveur de l'emploi, en revanche, diminuent, puisque le chômage est en forte baisse ;

- enfin, 23 M€ pour la petite enfance, dont 15 M€ pour les établissements de jeunes enfants.

Les autres dépenses de fonctionnement sont également en forte hausse :

- les subventions versées aux Communes dans le cadre des contrats de développement représentaient plus 24 M€ ;

- les dépenses de personnel ont atteint 249 M€ ; elles sont en légère baisse par rapport à 2021, parce qu'il y avait, en 2021, encore quelques dépenses liées à la crise de la COVID-19 ;

- les dépenses de fonctionnement des cent trente-deux collèges publics et privés ont atteint 50 M€ ;

- 16 M€ pour le sport, également en hausse ;

- 34 M€ pour la culture avec, notamment, l'ouverture du musée Albert-Kahn et du Jardin des métiers d'Art et du Design.

Les investissements – je l'ai dit – ont atteint le niveau extrêmement élevé de 744 M€. Le niveau de référence de 2021 était de 457 M€. Vous voyez la hausse : on est passé de 457 à 744 M€ ! Hors les investissements exceptionnels que sont l'acquisition du bâtiment *So Work* et la souscription de titres participatifs émis par Hauts-de-Seine Habitat, le montant des investissements s'établit à 550 M€, en nette progression par rapport à 2021.

Les principaux investissements dans le domaine des mobilités collectives sont les suivants :

- 67 M€ pour les tramways, dont 60 M€ pour le T10 Croix-de-Berny-Clamart, qui entre en service le 3 juillet prochain. Vous êtes tous invités, bien sûr, à l'inauguration ;

- 38 M€ pour le RER E ;

- 4,4 M€ pour le métro ligne 4 à Bagneux.

Par ailleurs :

- 51 M€ ont été investis pour les travaux routiers ;

- 90 M€ pour les collèges, dont 22 M€ pour le collège Anne Frank d'Antony et 16 M€ pour le collège La Fontaine du Roy de Ville-d'Avray ;

- 70 M€ dans les autres bâtiments : 34 M€ pour le stade Yves-du-Manoir, 7 M€ pour le musée du Grand Siècle, 5 M€ pour le musée Albert-Kahn ;
- 15 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine ;
- 44 M€ pour les Communes dans le cadre de la contractualisation, en forte hausse.

Ces investissements ont été totalement autofinancés, sans aucun recours à l'emprunt, ce qui a conduit à réduire le fonds de roulement de 57 M€ ; il atteint actuellement 394 M€.

Par ailleurs, la dette du Département a de nouveau diminué. Elle s'établit à 156 M€ à fin 2022, contre 180 M€ à fin 2021 (- 24 M€). Cette dette, qui est extrêmement faible eu égard au niveau de notre budget, est due pour l'essentiel aux partenariats public-privé ; la dette « classique » n'est que de 36 M€ à fin 2022, et ne présente aucun risque.

Voilà, Monsieur le Président.

M. Baguet, Président.- Merci, Monsieur Senant.

Je donne la parole à Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mon intervention sera relativement courte, parce qu'il ne s'agit pas de reprendre ce matin les éléments soulevés lors du vote du budget primitif l'an dernier ; je reprendrai quelques éléments qui viennent d'être évoqués par Monsieur Senant, évidemment.

Tout d'abord, je voudrais dire mon interrogation face à différents points d'exécution du budget qui sont relatés dans ce compte administratif.

D'abord, une interrogation un peu générale par rapport au contexte général d'exécution du budget qui me laisse un peu perplexe.

En 2021, nous avons eu une année marquée par la pandémie et les dépenses exceptionnelles qu'elle avait nécessitées.

2022, quant à elle, devait être marquée par un environnement économiquement tendu, dans un paysage politique de conflit sur le territoire européen et ses incidences sur le coût de l'énergie, bien sûr, mais aussi sur le prix des matières premières ou manufacturées, et, plus largement, sur le porte-monnaie de nos concitoyens et les

budgets des collectivités. Une inflation explosive, à deux chiffres sur certains postes de dépenses, aurait dû, nécessairement, impacter les comptes de notre collectivité, et pas seulement au travers de revalorisations salariales par ailleurs légitimement revendiquées.

Et tout un chacun se dit... enfin pourrait se dire, en tout cas, intuitivement, qu'en théorie, le Département, pilier de l'action sociale, aurait eu à faire face, en 2022, à une situation dégradée et nécessitant l'accompagnement encore plus fort de populations fragiles dans les missions principales qui sont les siennes, sur la petite enfance, sur l'insertion, le vieillissement ou encore le handicap.

Eh bien, je pense qu'à la lecture de ce compte administratif, on doit se dire qu'on vit peut-être dans une bulle dans les Hauts-de-Seine, parce que malgré ce contexte économiquement difficile et des besoins très certainement accrus des populations fragiles ou en difficulté, les dépenses réelles de fonctionnement n'ont, paradoxalement, fait que stagner en 2022, une tendance finalement à l'opposé des besoins réels des Altoséquanais, avec dans le même temps – Monsieur Senant l'a rappelé tout à l'heure –, une explosion de plus de 63 % des investissements, liée en partie à votre stratégie immobilière, qui avait interpellé, à juste titre, la Chambre régionale des comptes en son temps. L'achat du bâtiment *So Work* à Puteaux – cela a été rappelé il y a quelques instants –, c'est près de 104 M€ de dépenses, bien que l'on ne sache toujours pas, d'ailleurs, ce que l'on va faire de l'ancien bâtiment du Conseil départemental ni combien il va rapporter, sauf erreur de ma part.

M. Jarry (hors micro).- Rien.

M. Timotéo.- Rien... Je suis d'accord avec toi, Patrick.

À la lecture de ce compte administratif, je trouve que l'année 2022 se résume finalement et malheureusement assez bien. Alors que les Altoséquanais attendaient des aides renforcées et du soutien actif face aux aléas de la vie, le Département le plus riche décidait, lui, de continuer de se constituer son petit « bas de laine » dans la pierre. D'un côté, ceux qui galèrent ; de l'autre côté, ceux qui prospèrent – finalement, c'est assez fidèle à la politique qui est conduite par votre Majorité, ici et dans la plupart des Villes de ce département.

En effet, si l'on regarde l'exécution des dépenses relatives aux actions sociales en 2022, un constat, là aussi, s'impose : elles sont nombreuses à être, en réalité, à la baisse, exceptées celles consacrées à la protection de l'enfance, qui a vu son budget augmenter d'environ 9 M€ entre 2021 et 2022, et au parcours « jeunes », qui a gagné modestement 700 k€, signe d'une priorité encore balbutiante.

Pour le reste, tout est en baisse, notamment par rapport au budget primitif :

- globalement, près de 7 M€ en moins pour le parcours « seniors » : 140 M€ votés au BP contre 138 M€ réellement dépensés en 2022, soit d'ailleurs 2 M€ de moins que le budget dépensé en 2021 sur ces mêmes parcours. Certes, on peut noter un petit coup de pouce pour le maintien à domicile, essentiellement porté par le financement de l'Agence interdépartementale, mais du côté des allocations et, en l'espèce, du côté de l'APA, le budget est en baisse, aussi bien pour l'APA à domicile (- 1 M€ par rapport à 2021 en exécuté) que pour l'APA en établissement (- 2 M€ par rapport à l'exécuté de 2021). Etant donné les difficultés financières pour les personnes âgées, cette baisse interroge sur le non-recours à ces allocations ou à d'autres aides, telles que le FSL, comme on peut le supposer quand on voit les données de ce compte administratif pour le parcours des publics fragilisés.

Pour les publics fragilisés, justement, c'est la même tendance à la baisse : 13,6 M€ votés au BP contre 10,6 M€ finalement dépensés, soit 22 % de moins que prévu au budget primitif, et, là encore, un montant d'exécution en baisse par rapport en 2021 ; 1 M€ en moins très exactement, avec une réelle difficulté qui perdure sur le FSL, puisque sur les 10 M€ inscrits au budget primitif, seuls 8 M€ ont été dépensés. Est-ce à dire que les besoins ne sont pas là ? Évidemment, je crois que peu de personnes ici pensent cela, en tout cas, pas de ce côté-ci de l'hémicycle.

Pour la petite enfance, on atterrit finalement sur une dépense de 22,6 M€, soit près de 2 M€ et 7 % de moins que le budget primitif qui annonçait 24,4 M€. C'est certes un peu plus qu'en 2021, mais on aurait souhaité que cela soit fléché vers le financement de la protection maternelle et infantile plutôt que vers l'opération de transfert de compétences à bas bruit que constitue la municipalisation des crèches, que vous incitez depuis de longues années.

Pour le parcours « personnes handicapées », vous nous aviez proposé de dépenser 1,5 M€ de plus en 2022, avec 187,6 M€. Finalement, l'année 2022 restera au même niveau que la précédente, à 186 M€.

Seules les dépenses envisagées au BP pour le parcours « jeunes » et le parcours « soutien à la parentalité » se retrouvent à des niveaux de dépenses à peu près identiques à ceux estimés au budget primitif, mais avec des niveaux de dépenses évidemment bien plus faibles que les autres parcours que je viens d'évoquer.

Bien sûr, d'autres crédits sont en hausse pour d'autres postes, notamment pour la restauration scolaire dans les collèges ; on peut s'en réjouir et on l'a fait tout au long de l'année quand ce sujet est venu au débat, même si l'on peut encore craindre que la qualité ne soit pas encore totalement au rendez-vous, dans les assiettes en tout cas.

Pour terminer un peu plus rapidement, du côté des recettes, je ne vais pas les passer en revue, Monsieur Senant les a rappelées.

On pourrait évoquer les mêmes critiques qu'on a l'habitude de faire, du côté de l'Opposition en tout cas, ne serait-ce que sur la sous-estimation de certaines recettes au budget primitif : évidemment, les récurrents droits de mutation qui sont toujours sous-évalués – comme d'ailleurs on le verra tout à l'heure sur le prochain BP. Sur 2022, la différence s'élève à plus de 116 M€ comparativement au budget primitif, puisqu'étaient inscrits 600 M€ soi-disant attendus en recettes, pour une recette effective de 716 M€. Tout cela pour finir avec un excédent de fonctionnement avant affectation du résultat de l'exercice anormalement élevé et récurrent, d'environ 471 M€ ou 470 M€ – je ne l'ai plus au million près –, malgré les besoins croissants des Altoséquanais dans le contexte économique que l'on connaît, caractérisé par l'augmentation du taux de pauvreté, notamment des jeunes et des plus âgés.

On ne peut trouver, me semble-t-il, aucun argument qui soit socialement justifié pour expliquer une nouvelle fois l'ampleur de cet excédent, et sûrement pas du côté de la satisfaction des besoins des Altoséquanais.

Ce niveau d'excédent budgétaire, questionné lui aussi par la Chambre régionale des comptes, est, certes, en baisse comparativement aux années précédentes : 540 M€, de mémoire, en 2021...

M. Baguet, Président (hors micro).- 147 M€ de moins.

M. Timotéo.- 147 M€ de moins. Sur 2022, une fois les affectations faites, on se retrouve à 393 ou 394 M€...

M. Baguet, Président (hors micro).- 394 M€.

M. Timotéo.- 394 M€. Bien que ce soit inférieur, c'est toujours beaucoup trop et très certainement à mille lieues de ce que la collectivité pourrait encore faire pour les habitantes et les habitants de notre département, à tous les âges de la vie, de la petite enfance jusqu'au plus grand âge.

C'est pourquoi vous comprendrez que nous ne voterons pas ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. Baguet, Président.- Merci, Monsieur Timotéo.

Je passe la parole à Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Je vais être dans la même veine que mon collègue.

Je vais débiter mon intervention sur ce compte administratif 2022 par sa conclusion, à savoir l'excédent du Département. Celui-ci a été de 394 M€ en 2022 ; ces excédents continuent d'être excessifs. Certes, ils diminuent par rapport à 2021, où ils atteignaient 540 M€, et ce, malgré la COVID-19.

Pour ma part, en tant que Maire, qui, comme l'ensemble de mes collègues ici présents, peine à équilibrer le budget de sa Commune tout en répondant aux attentes de ses concitoyens, un tel excédent, même en baisse, choque. D'ailleurs, il aurait été intéressant, dans cette Assemblée, de dire combien de Communes sur les trente-six vont être obligées d'augmenter la taxe sur le foncier bâti pour équilibrer leur budget, y compris mon cher collègue d'Antony.

C'est donc en gardant ce critère à l'esprit que j'évaluerai la pertinence de ce compte administratif, et notamment : est-ce que les dépenses prévues au budget primitif, éventuellement corrigées par des décisions modificatives ultérieures, ont été effectivement

engagées ? Et dans le cas contraire, je demanderai pourquoi elles ne l'ont pas été, alors que le Département en a les moyens, et largement, car des crédits n'ont pas été consommés à la hauteur de ce qui était prévu ; il y en a plusieurs, et certaines sous-consommations peuvent susciter des surprises, eu égard aux besoins constatés. Je m'en tiendrai aux actions sociales, qui constituent la prérogative principale du Département, sa raison d'être en quelque sorte, et aux baisses les plus significatives, celles qui dépassent assez significativement la grosseur du trait.

Ainsi, les subventions aux espaces d'insertion sont inférieures de 21 % aux prévisions initiales, ce qui amène tout naturellement à s'interroger encore une fois, en tant que Président de la Maison de l'Emploi de Nanterre, sur les raisons qui poussent le Conseil départemental à demander aux Villes de participer à hauteur de 20 % à ce qui est avant tout une compétence du Département.

Les crédits consacrés aux dispositifs d'aide aux ménages en difficulté sont en baisse de 22 % et même de 56 % pour les actions en faveur de la solidarité ; pourtant, des ménages qui perdent pied, notamment du fait de l'inflation des produits alimentaires, nous en rencontrons quotidiennement.

Plus surprenant encore, dans certains cas, des décisions modificatives ultérieures sont venues, non pas corriger une perspective de sous-utilisation des crédits prévus au budget primitif, mais, au contraire, l'accentuer. Ainsi, le budget primitif avait prévu des crédits à hauteur de 187,6 M€ en faveur des personnes handicapées, portés à 191,6 M€ en DM2, pour finalement atteindre 186,3 M€ dans ce compte administratif.

Un cas isolé ? Symptomatique plutôt, puisque, globalement, les dépenses d'action sociale sont en baisse de 4 % par rapport au BP et de 5 % par rapport à la décision modificative.

Cette décision modificative a été adoptée en octobre. Il faut croire qu'à cette date-là, on avait donc une vision moins claire que plusieurs mois avant, au moment de l'adoption du budget primitif 2022, des dépenses de fonctionnement du Département. C'est un peu surprenant, mais moins préoccupant au demeurant que le fait de ne pas parvenir à consommer l'intégralité des crédits consacrés à l'action sociale.

Une autre grille d'analyse d'un compte administratif consiste à le comparer à ceux des années précédentes, ce qui permet de faire ressortir des tendances plus durables que les variations que l'on peut supposer conjoncturelles par rapport au budget primitif.

Le compte administratif 2022 du Département est, indique le rapport, peu impacté par la crise de la COVID-19, à la différence des CA 2020 et 2021. Je m'attacherai donc à le comparer plutôt avec le compte administratif 2019, dernière année avant la COVID-19. Pour avoir une photographie plus juste des évolutions en cette période de forte inflation, il convient de raisonner en euro constant et de revaloriser les montants 2019 de l'inflation. L'indice des prix à la consommation harmonisé, celui habituellement utilisé dans les documents budgétaires, selon Eurostat, est, pour la France, de 11,7 % entre janvier 2019 et décembre 2022.

Certains crédits connaissent des augmentations conséquentes. Il en est ainsi de ceux consacrés à la promotion mère-enfant, qui baissent par rapport au BP, mais augmentent de plus de 21 % par rapport au compte administratif 2019, sur des montants, il est vrai, assez faibles.

Sur des montants autrement plus conséquents, la hausse la plus significative concerne l'Aide sociale à l'enfance. Nous n'avons pas ménagé nos critiques concernant les insuffisances du Département en la matière, des critiques d'ailleurs reprises par le rapport de l'IGAS ; il faut croire qu'elles ont été entendues, puisque sur cette plus longue période, les crédits dédiés à l'Aide sociale à l'enfance ont augmenté de plus d'un tiers depuis 2019 ; nous nous en félicitons, et chacun se rappelle sans doute les interventions vigoureuses, notamment de notre collègue Elsa Faucillon, aujourd'hui à l'Assemblée nationale, qui doit avoir le sourire en regardant les résultats.

Mais globalement, en euro constant, les dépenses de fonctionnement du Département sont plutôt orientées à la baisse, de 3,35 % par rapport à 2019.

La baisse des dépenses sociales est un peu moindre, - 2,15 %, avec cependant, concernant certains crédits, des tendances confirmées sur un plus long terme, nonobstant d'éventuels changements de périmètres que je ne prétends pas tous maîtriser :

- - 11 % pour les crédits consacrés à l'hébergement des personnes handicapées par rapport à 2019, une tendance confirmée depuis 2015 ;
- - 18 % pour les actions de prévention envers les jeunes ;
- - 22 % pour la petite enfance ;
- - 25 % pour les personnes âgées ;
- - 56 % pour les subventions aux espaces d'insertion ;
- et jusqu'à - 87 % pour les actions en faveur de l'insertion et de la solidarité,

les données antérieures à 2019 n'étant pas disponibles.

Vous nous apporterez peut-être des explications sur ces baisses qui apparaissent comme des tendances de fond.

Je suis également étonné de la baisse des charges de personnel, - 13,5 % depuis 2019, malgré le Ségur et une revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet dernier.

Concernant les dépenses d'investissement, je me réjouis de constater que près de 6 M€ ont été consacrés, en 2022, à la réalisation des pistes cyclables dans le cadre du plan vélo Hauts-de-Seine, qui prévoit la création de cent quatre-vingts kilomètres de voies cyclables supplémentaires d'ici à 2028 pour une enveloppe totale de 150 M€. Je me réjouis d'autant plus de cette conversion qu'elle tranche avec les discours qu'on avait l'habitude d'entendre dans cette Assemblée – ou parfois à l'extérieur, par les mêmes – dans lesquels, en gros, l'automobile était érigée en seul symbole de la liberté.

Pour conclure, en jugeant l'action du Département autant pour ce qu'elle est que pour ce qu'elle pourrait être eu égard aux moyens dont il dispose, je dirai que ce compte administratif témoigne d'une prise en compte des critiques fortes portées au sein même de cette Assemblée, aussi bien que par de nombreux acteurs associatifs ou administratifs, mais il témoigne aussi de la persistance de vos difficultés ou de votre refus d'utiliser les moyens qui sont mis à votre disposition et prévus dans le budget, parfois, pour remplir les prérogatives qui sont les vôtres.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce compte administratif.

M. Baguet, Président.- Eh bien c'est dommage, effectivement ! Comme d'habitude, il y a ceux qui voient la bouteille à moitié pleine et ceux qui voient la bouteille à moitié vide.

Je remercie Jean-Yves Senant pour ses observations sur ce compte administratif, qui est quand même un compte administratif assez exceptionnel, cela a été dit, en matière d'investissement. Je rappelle que sur les 3 000 Md€ de dette de notre pays, les Départements représentent 1 % de cette dette, 31 Md€ exactement.

Par rapport à cette situation générale, on est fiers de participer à ces investissements pour l'avenir et, effectivement, comme l'a dit Jean-Yves Senant tout à l'heure, même retraités des trois investissements exceptionnels de l'année dernière, on est en hausse en matière d'investissement.

Pour le reste, des efforts significatifs ont été réalisés par le Département. Vous l'avez vous-mêmes souligné l'un et l'autre, notamment dans tout ce qui concerne la maîtrise des dépenses propres au Département.

Après, vous avez repris dans le détail, et je vais vous donner des réponses dans le détail.

Sur les actions sociales, effectivement, il y a eu quelques baisses, il y a eu quelques réajustements, mais, globalement, dans le secteur de l'action sociale que nous maîtrisons pleinement, il y a une augmentation très significative des dépenses, notamment pour l'Aide sociale à l'enfance (l'ASE), cela a été souligné tout à l'heure, et ça, c'est la maîtrise du Département.

Pour le reste, il y a des éléments qu'on ne maîtrise pas, notamment le Ségur de la santé. On pensait qu'il allait s'adapter au handicap, d'où le décalage – vous l'avez souligné, Monsieur Jarry – entre le BP et la DM1 d'octobre. Mais vous savez que le Ségur de la santé ne s'est pas appliqué au monde du handicap, d'où cette correction que vous avez soulevée.

Pour le reste, sur le secteur social en général, oui, il y a eu une baisse sur les parcours « bénéficiaires du RSA », mais elle est liée à la baisse des dépenses relatives au versement des allocations RSA : il y a une baisse significative de 3,6 % par rapport à 2021, donc on est passé effectivement de 207 M€ de compte administratif 2021 à 199 M€ au compte administratif 2022. On a eu une réduction du nombre de bénéficiaires de 4,81 %, il faut peut-être s'en réjouir : quand ces dépenses baissent, c'est plutôt une bonne

nouvelle, cela veut dire qu'effectivement, il y a moins de besoins. Par ailleurs, le second appel du GIP ActivitY' n'a pas été réalisé, soit un montant non réalisé de 400 k€. C'est ce qui explique cette baisse du parcours « bénéficiaires du RSA ».

Sur le parcours « fonctionnement général », on est à peu près pareil.

Sur le parcours « jeunes », on est dans les mêmes eaux, on a même augmenté de 670 k€. L'augmentation est liée à l'effet des nouvelles mesures Ségur et aux AED sur l'opération des Clubs de prévention.

Sur le parcours « personnes handicapées », on a augmenté. Pour rappel, 700 k€ de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire avaient été exécutées en 2021 au titre des dotations complémentaires aux établissements ; le CA 2021 retraité de ces dépenses s'élève à 185,4 M€, soit un CA 2022 en hausse de 900 k€.

Pour le parcours « petite enfance », c'est pareil : il y a une petite augmentation liée au financement des établissements d'accueil du jeune enfant. En revanche, il y a eu une baisse de l'allocation Bébédome, mais tout le monde est au courant qu'il y a une baisse de la natalité en France, on le voit bien dans nos communes ; on va fermer je ne sais pas combien d'écoles maternelles encore cette année dans le département. Ce n'est donc pas de la faute du Département ; vous ne pouvez pas imputer cette responsabilité au Département.

Le parcours « protection de l'enfance », lui, a augmenté de façon très significative, notamment grâce aux revalorisations salariales du Ségur, mais aussi à la dotation des foyers départementaux qui augmente de 3 M€, un rattrapage de facturation de 3 M€ sur les établissements habilités du département. La sortie des jeunes des hôtels se poursuit, elle est compensée par la création de places en établissements habilités.

Sur le parcours des « publics fragilisés », il y a eu une baisse de 1,10 M€ sur la subvention à l'Institut des Hauts-de-Seine, transférée à un autre pôle ; c'est pour cela que le budget a légèrement baissé, de 11,43 M€ à 10,59 M€.

Sur le parcours « seniors », il y a effectivement une baisse, mais c'est une baisse en trompe-l'œil en raison des dépenses exceptionnelles réalisées en 2021. Je rappelle qu'on avait réalisé 2,8 M€ de dépenses exceptionnelles en 2021, donc quand vous les retraitez, on se retrouve avec une hausse sur ce parcours « seniors ».

Le parcours « soutien à la parentalité », pareil, une augmentation liée aux évolutions des dotations de fonctionnement versées aux établissements des relais parentaux, dont notamment les mesures Ségur.

Quand on prend toutes les actions sociales que vous avez évoquées, Monsieur Timotéo et Monsieur Jarry, vous voyez que l'on a des explications ligne par ligne, il faut les retraiter par rapport aux situations précédentes. Le Département n'a donc absolument pas à rougir de son engagement dans le secteur social, et vous le verrez tout à l'heure lorsque l'on va passer au BP, vous allez être « servis », si je peux me permettre cette expression.

Voilà ce qu'il y a à dire sur ce...

Un élu (hors micro).- Ils vont voter pour le BP.

M. Baguet, Président.- Ils vont voter pour le BP ? Ah, je ne sais pas s'ils vont voter pour le BP !

En ce qui concerne les sous-estimations, Monsieur Timotéo, méfiez-vous quand même des allusions : une sous-estimation des recettes, ce n'est pas l'insincérité budgétaire – j'espère que vous n'allez pas jusque-là dans votre pensée – c'est simplement de la prudence. Les 600 M€ inscrits l'année dernière en DMTO, que l'on réinscrit d'ailleurs cette année ... il y a eu une augmentation, on avait inscrit 600 M€ et on a eu 717 M€ en recettes de DMTO, c'était une bonne année. Sauf que vous avez vu, la dynamique a commencé à fléchir à la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023 est sérieusement en baisse, donc on réinscrit 600 M€ au BP, et j'espère que l'année prochaine, si on devait, par malheur, descendre sous les 600 M€, vous ne nous direz pas l'inverse de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

On essaye de s'adapter à la situation, mais la situation économique varie très vite, vous le savez, c'est compliqué de s'inscrire sur un budget d'une année ; on le voit bien dans nos Communes.

Je ne vais pas être plus long sur ce compte administratif. J'espère que j'ai répondu à vos interrogations.

En tout cas, je partage la satisfaction de Monsieur Jean-Yves Senant, et j'espère vous aussi, mes chers collègues.

M. Jarry (hors micro).- Sur le personnel, vous n'avez rien dit, par rapport à 2019.

M. Baguet, Président.- Sur la baisse du personnel par rapport à 2019, oui, vous avez dit 13,5 % en RH. On va regarder, surtout qu'il y a eu des efforts, vous avez quand même souligné des efforts qui ont été faits en faveur du personnel ; c'est peut-être une réorganisation ou des délégations de service public ou je ne sais pas, il y a eu des...

(Monsieur Dian indique la réponse à Monsieur Baguet)

(S'adressant à Monsieur Dian) Allez-y, vous pouvez... Non, vous n'avez pas le droit de parler ? Dites-le-moi alors, je vais répéter...

Ah ! Par exemple, la restauration scolaire, une partie a basculé sur les prestataires privés ; cela peut être une explication. S'il y a plusieurs centaines de postes en question, effectivement... Voilà la différence, mais on va vous donner une réponse, Monsieur Jarry, c'est promis, on va regarder cela.

Je mets aux voix ce compte administratif.

Qui est contre ?

L'Opposition.

Qui s'abstient ?...

(Il est indiqué à Monsieur Baguet qu'il doit également mettre aux voix la validation du bilan des acquisitions et cessions immobilières)

On vote le compte administratif départemental et également la validation du bilan des acquisitions et cessions immobilières.

Mais cela, ils peuvent peut-être voter pour, le bilan des acquisitions et cessions immobilières, on n'est pas obligé de faire un vote unique.

Sur le compte administratif, on est d'accord ?

Adopté à la majorité.

Rapport n° 23.67 – Compte administratif 2022 – Budget départemental – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022.

M. Baguet, Président.- Sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières, qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Rapport n° 23.68 – Compte administratif 2022 – Budget annexe d'assainissement.

Sur le compte administratif 2022 du budget annexe d'assainissement, il n'y a pas d'intervenant.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.69 – Compte administratif 2022 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.

M. Baguet, Président.- Sur le compte administratif des établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe, y a-t-il des intervenants ?

Allez-y, Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, je ferai ici une intervention globale sur les comptes administratifs des établissements de l'ASE, mais aussi sur leur budget 2023 et sur leur tableau d'effectifs budgétaires qui seront votés ensuite.

Un point positif, d'abord : les comptes administratifs évoquent les travaux réalisés dans ces établissements, afin de mieux accueillir les publics et les personnels. Nous alertions depuis longtemps sur ces besoins ; nous prenons donc acte de ces avancées.

Concernant les effectifs budgétaires, nous avons déjà évoqué la problématique du manque de personnel dans ces établissements qui est complexe et notre collectivité doit rester mobilisée pour y répondre.

Le compte administratif départemental fait état d'une augmentation des moyens alloués à l'hébergement des mineurs et des jeunes de moins de vingt-et-un ans ; c'est, là aussi, une avancée dont nous prenons acte et qui correspond non seulement à l'augmentation des besoins, mais aussi à un rattrapage nécessaire par rapport aux choix politiques regrettables des années passées que nous avons dénoncés. Mon collègue Patrick Jarry vient d'en parler à l'instant.

Il faut toutefois rappeler que certains établissements, comme la Cité de l'enfance, continuent à pousser les murs pour pouvoir accueillir les enfants, et nous plaidons toujours pour une augmentation des capacités d'accueil au sein de ces structures.

Pour conclure, nous notons ces avancées, mais il reste des points problématiques, on le voit. C'est pour ces raisons que notre groupe s'abstiendra sur ces cinq rapports.

Merci.

M. Baguet, Président.- Merci, mais vous savez que dans ce secteur, le problème majeur est le problème des ressources humaines ; c'est la grande difficulté, on le voit tous dans nos communes. On parle de métiers en tension, mais on ne parle pas assez souvent des métiers en tension dans le secteur social, au sens large ; on parle des métiers en tension dans la restauration, dans d'autres secteurs, mais dans le secteur social, c'est un vrai drame, on le voit bien. Ce n'est pas un problème d'absence de volonté, Monsieur Datcharry, c'est un problème de situation générale compliquée.

M. Datcharry.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Baguet, Président.- Pas d'autre intervenant ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous vous abstenez ? Je croyais que vous votiez pour.

Il faut des votes séparés ? Non, on vote les trois rapports en même temps : Pouponnière, Centre maternel et Cité de l'enfance.

On en a fini avec les comptes administratifs, on va pouvoir rappeler le Président.

(Retour en séance du Président Siffredi)

M. Baguet.- Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer que votre compte administratif a été voté !

M. le Président.- Merci.

Juste un point en réponse, puisque je n'étais pas présent, mais avec les télés, je pouvais...

M. Baguet.- Tu écoutes aux portes ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Je ne vais pas refaire le débat, mais juste un point d'information sur le personnel ; vous ne voulez pas avoir la réponse sur le personnel ? Je croyais que cela vous intéressait !

Deux éléments majeurs expliquent cette baisse de la masse salariale. D'une part, comme cela a été dit, il y a les transferts de personnel dans le cadre de la délégation, avec le nettoyage qui est désormais relié à la restauration – et ce transfert vers le délégataire conduit à réduire la masse salariale. D'autre part – et cela devrait vous satisfaire –, nous avons eu moins recours à l'intérim, auquel nous avons fait appel de façon importante pendant les années marquées par le COVID, pour nous permettre de remplir nos missions, et notamment notre mission sociale. Ce n'est plus le cas aujourd'hui

et, malgré les difficultés qu'indiquait Monsieur Baguet, on réussit à recruter des travailleurs sérieux et à pourvoir les postes vacants dans ce secteur. À partir du moment où l'on n'a plus recours à l'intérim, qui implique des coûts bien plus élevés, cela fait baisser la masse salariale. Mais heureusement que l'on a pu faire appel à l'intérim pour assurer nos missions à un moment où elles étaient tout particulièrement essentielles !

Rapport n° 23.70 – Budget primitif 2023 – Budget départemental.

M. le Président.- Nous allons passer maintenant au budget, si vous me permettez de faire une introduction.

Comme nous l'avions indiqué lors du débat sur nos orientations budgétaires, notre budget primitif pour l'année 2023 témoigne de notre volonté de poursuivre une politique marquée par le renforcement de nos solidarités et de nos investissements afin d'assurer un cadre de vie durable et de qualité aux Altoséquanais.

Nous maintenons ainsi un niveau record d'investissement avec des crédits inscrits à hauteur de 628 M€, soit 80 M€ de plus qu'en 2022, une fois retraités des investissements exceptionnels que nous avons engagés l'année dernière pour un total de 196 M€, avec l'acquisition de titres participatifs auprès de Hauts-de-Seine Habitat, l'augmentation au capital de la Sogaris et l'acquisition du bâtiment *So Work* pour réunir les services centraux encore répartis sur différents sites.

Nous consacrons 969 M€ à l'action sociale, en hausse pour la cinquième année consécutive, ce qui représente 61 % de nos dépenses réelles de fonctionnement après déduction des montants dédiés à la péréquation.

Je précise, d'ailleurs, qu'avec 395 M€, nous sommes le premier contributeur à la péréquation départementale, c'est-à-dire à la solidarité entre les Départements, sans parler des 37,5 M€ que nous reversons dans le cadre du FS2I – le Fonds de solidarité interdépartementale par l'investissement – que nous avons créé avec l'ensemble des Départements franciliens et dont nous sommes, là encore, le premier contributeur.

Oui, mes chers collègues, les solidarités sont au cœur de l'identité de notre département et irriguent l'intégralité des domaines dans lesquels nous intervenons. C'est pour cette raison que nous les entendons au pluriel et qu'elles ne sauraient être réduites,

dans une simple logique financière ou de guichet, au versement des différentes allocations dont nous sommes responsables.

Cette approche plurielle des solidarités est le socle de la cohésion sociale et territoriale des Hauts-de-Seine.

Elle se concrétise d'abord par notre action en direction des publics les plus fragiles, quel que soit leur âge. Nous renforçons notre organisation territoriale et continuons à améliorer nos services de proximité dont nos concitoyens ont plus que jamais besoin. C'est le sens des pôles sociaux que nous allons ouvrir à Asnières, à Issy-les-Moulineaux, à Antony et à Clichy.

L'inauguration du pôle d'Asnières en juin sera, pour moi, l'occasion de présenter le maillage sur l'ensemble du département de nos Services des solidarités territoriales, les SST, ainsi que leur articulation avec les dispositifs que nous mettons en place pour être présents au plus près des besoins du terrain, à l'image de la Caravane solidaire pour aller vers les publics prioritaires ou les permanences « hors les murs » organisées en partenariat avec les CCAS, pour garantir une prise en compte globale des difficultés auxquelles nos concitoyens sont confrontés et de l'accompagnement que nous mettons en place.

En matière de protection de l'enfance, nous poursuivons la démarche volontariste engagée, conformément à la feuille de route que j'ai présentée en septembre dernier, pour agir sur tous les volets et proposer des solutions adaptées aux parcours de chacun des enfants qui nous sont confiés.

Avec 221 M€ inscrits à cet effet à notre budget 2023, nous consolidons nos dispositifs d'accueil et d'accompagnement, aussi bien en structures habilitées, avec l'ouverture progressive de trois cents nouvelles places cette année, qu'en familles d'accueil, pour lesquelles nous avons pris des mesures spécifiques, afin d'améliorer l'attractivité de cette profession essentielle.

Cette diversification de nos solutions d'hébergement nous permet de continuer à réduire le recours aux résidences hôtelières et de poursuivre nos efforts en matière d'accompagnement social, médical et éducatif, avec une ouverture affirmée aux activités culturelles et sportives. Elle s'inscrit dans une démarche de plus long terme avec les investissements que nous engageons pour ouvrir de nouveaux foyers à Rueil-Malmaison, à Villeneuve-la-Garenne et à Nanterre, où nous livrerons, dès la fin de l'année, la

préfiguration de notre Maison de l'avenir, établissement novateur conçu sous l'égide du Professeur Marcel Rufo.

À l'autre bord de l'échelle générationnelle, nous mettons en œuvre une politique globale en faveur de l'autonomie qui articule les enjeux liés à la prévention, au maintien à domicile et à l'accueil en établissement, pour assurer à nos aînés, mais aussi à leurs proches aidants, une offre de services complémentaires adaptée à la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés.

Je présenterai ce mardi 18 avril à la résidence Aulagnier à Asnières, l'un des EHPAD qui a participé au travail que nous avons conduit avec le CSTB pour définir l'EHPAD de demain, la stratégie départementale que nous avons élaborée avec nos différents partenaires afin d'améliorer la qualité de vie des seniors et leur proposer un véritable parcours résidentiel.

Pour relever ce défi du vieillissement et, plus largement, de la dépendance, ce sont près de 350 M€ qui sont inscrits en fonctionnement au budget primitif qui vous est présenté : 150 M€ pour l'autonomie des seniors et 200 M€ pour l'autonomie des personnes handicapées.

C'est cette même volonté d'une action globale et structurante qui anime notre politique départementale du logement. Le Fonds de solidarité pour le logement est maintenu à un niveau élevé pour accompagner les ménages dans le contexte inflationniste que nous connaissons, et avec l'entrée en vigueur, cette année, de notre nouveau règlement départemental d'aide à l'habitat privé, nous intensifions nos dispositifs pour lutter contre l'habitat indigne et les passoires énergétiques en augmentant le montant des aides accordées en l'élargissant aux classes moyennes.

Ces dispositions viennent compléter les mesures que nous avons prises pour favoriser la mixité sociale, en soutenant avec « Quartiers d'avenir » les programmes de rénovation urbaine, en dotant notre Office départemental Hauts-de-Seine Habitat de moyens renforcés et en accompagnant la création de logements sociaux étudiants diversifiés en priorité dans les communes soumises à des obligations de rattrapage en application de la loi SRU.

Cette politique en faveur du logement et du renouvellement urbain est dotée cette année de 35 M€ de crédits d'investissement.

Vous le savez, mes chers collègues, c'est une mobilisation générale de nos politiques publiques en faveur des solidarités que nous opérons et ce budget primitif en témoigne.

Au-delà de l'action sociale proprement dite, les actions que nous initions participent au renforcement du lien social et contribuent à assurer dans les faits l'égalité des chances et la réussite de chacun.

Je pense à notre stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes présentée en mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes pour laquelle nous mobilisons l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et privés avec un important volet pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Je pense à notre plan en faveur de l'apprentissage, pour valoriser ces parcours d'études encore trop méconnus, qui a démarré cette année avec l'organisation d'un premier forum de l'apprentissage il y a quelques semaines et la création d'une plateforme dédiée pour faciliter la mise en relation entre les étudiants et les CFA, les collectivités et les entreprises du territoire.

Ce nouveau volet de nos politiques publiques vient prolonger notre action en faveur de l'insertion, du retour à l'emploi et de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA menée par les Espaces insertion et l'agence Activity'.

Je pense également à nos politiques éducatives à destination de la jeunesse qui mobiliseront cette année plus de 145 M€, dont 90 M€ en investissement. Ces sommes conséquentes sont notamment dédiées à la construction et à la réhabilitation des collèges dans le respect du référentiel de performance bioclimatique et de qualité environnementale que nous avons adopté avec nos collègues des Yvelines, pour tenir l'engagement que nous avons pris de livrer dix collèges neufs d'ici la fin de cette mandature. Deux seront inaugurés cette année (La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray et Anne Frank à Antony) et quatre verront leur chantier démarrer, à Malakoff, Asnières, Châtenay-Malabry et Bagneux, sans oublier l'École européenne de Courbevoie.

C'est parce que nous voulons offrir des conditions d'enseignement optimales à tous les collégiens alto-séquanais que nous confirmons notre soutien aux dispositifs d'inclusion des enfants en situation de handicap, aux nombreux projets éducatifs portés par les établissements dans les domaines du numérique, de la citoyenneté ou du développement durable ou encore au programme Pass+ qui propose notamment un

service gratuit de soutien scolaire et la mise à disposition d'ordinateurs sur condition de ressources des familles.

Les autres composantes du Pass+, que chacun connaît ici, sont des facteurs importants d'épanouissement et de réussite pour tous les jeunes en leur ouvrant l'accès aux pratiques culturelles et sportives de leur choix. Elles rejoignent ainsi deux axes majeurs de notre politique départementale pour rendre la culture et le sport accessibles au plus grand nombre et en faire des vecteurs puissants d'attractivité et de rayonnement des Hauts-de-Seine.

Dotée de 36 M€ en fonctionnement et 30 M€ en investissement, notre politique culturelle reste fidèle à l'ambition affirmée de longue date de s'adresser à tous les publics et de promouvoir l'éducation artistique et culturelle à travers le programme diversifié et le formidable réseau d'équipements et de partenaires qui anime notre vallée de la culture.

Notre politique sportive, qui mobilise, quant à elle, 20 M€ en fonctionnement et près de 50 M€ en investissement, continue de se développer autour de l'articulation entre, d'une part, l'excellence et l'exemplarité du sport de haut niveau et, d'autre part, la démocratisation du sport pour tous. Plus que jamais, en cette année préolympique, nous voulons créer un environnement porteur pour l'activité et les performances sportives et faire des Hauts-de-Seine une véritable terre de jeux. Le stade départemental Yves du Manoir, entièrement reconstruit et restructuré pour un investissement total de 94 M€, qui sera livré à la fin de l'année, est emblématique de cette ambition olympique et de l'héritage qu'elle léguera à notre département et aux Altoséquanais.

De façon plus large, ce qui fonde l'attractivité des Hauts-de-Seine et la qualité du cadre de vie auquel nos concitoyens sont attachés, c'est la trajectoire soutenue des investissements que nous réalisons depuis plusieurs années : 401 M€ en 2020, 457 M€ en 2021, deux années marquées par les difficultés liées à la crise sanitaire ; 548 M€ en 2022, en déduisant les investissements exceptionnels que j'évoquais au début de mon propos, et 628 M€ programmés en 2023.

Une part importante de ces investissements est fléchée vers les mobilités, enjeux essentiels pour nos territoires franciliens. Et depuis plus d'un an, nous alertons l'État sur son silence coupable au sujet des modalités de financement des transports en commun, tant en investissement – les discussions sur les Contrats de plan État-Région

sont au point mort – qu'en fonctionnement, pour garantir à Ile-de-France Mobilités les financements nécessaires à la mise en service des nouvelles lignes.

Pour ce qui nous concerne, nous assumons pleinement nos responsabilités, nous avons accepté d'augmenter de 7,5 % notre participation à Ile-de-France Mobilités, qui atteint aujourd'hui 111 M€ pour cette année, et nous consacrons plus de 70 M€ de crédits d'investissement aux infrastructures de transport collectif. Nous inaugurerons, d'ailleurs, le T10 entre Antony et Clamart à la fin du mois de juin.

Notre engagement pour faciliter les déplacements des Altoséquanais passe également par la poursuite des aménagements de voirie, pour lesquels nous prévoyons d'investir 83 M€ avec une attention particulière portée au partage entre les différents usages, et notamment aux aménagements cyclables pour créer les continuités sécurisées prévues dans le cadre de notre plan vélo.

Si la trame cyclable sera augmentée de cent vingt kilomètres d'ici 2028, conformément à l'objectif pluriannuel que nous nous sommes fixé, il en va de même des espaces verts.

Nous mobilisons cette année plus de 13 M€ en fonctionnement et 37 M€ en investissement pour poursuivre le déploiement de notre stratégie nature qui prévoit vingt hectares d'espaces naturels sensibles et cinq kilomètres de promenade supplémentaire, dix-neuf mille arbres plantés à horizon 2025, ainsi que la présence pour chaque Altoséquanais, d'ici à 2030, d'un espace vert à moins de quinze minutes à pied de son domicile.

La poursuite de l'aménagement des berges de Seine, le prolongement de la coulée verte des Louvresses à Gennevilliers, l'acquisition du Parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry en vue de son ouverture au public sont autant de concrétisations de cette stratégie inscrite au BP 2023.

En outre, nous étudions chaque opportunité de faire progresser la place de la nature en ville, y compris sur de petites parcelles, afin de lutter efficacement contre le changement climatique et de nous adapter à ses effets en multipliant les îlots de fraîcheur.

Cette démarche s'inscrit, vous le savez, dans une approche plus large visant à mobiliser tous les leviers à notre disposition en faveur de la transition écologique et le développement durable, de la commande publique à la performance bioclimatique du bâti en passant par l'énergie, l'eau, la biodiversité ou les mobilités.

Le premier budget vert que nous expérimentons cette année est un nouvel outil au service de cette ambition et le travail engagé autour de l'agenda 2030 que nous adopterons fin 2023/début 2024 va contribuer à la définition d'un véritable projet de territoire auquel contribueront l'ensemble des actions de notre collectivité.

Dans cette perspective, la relation de partenariats avec les trente-six Communes est évidemment primordiale. Les Contrats de développement Département-Villes, qui permettent d'agir au plus près du terrain, représenteront cette année 26 M€ de crédits en fonctionnement et près de 55 M€ en investissement.

Je tiens à saluer l'action et l'engagement, Monsieur le Directeur général, des agents départementaux, sans lesquels la politique que nous définissons resterait sans effet. Il est de notre responsabilité de leur garantir de bonnes conditions de travail et de promouvoir l'attractivité des métiers qu'ils exercent au service de nos concitoyens.

C'est le sens des mesures de revalorisation salariale inscrites dans ce budget et des dispositifs d'accompagnement et de formation continue que nous mettons en œuvre.

C'est le sens également des actions que nous développons pour renforcer nos effectifs non seulement dans les filières sociales et médico-sociales, dont nous savons qu'elles sont confrontées à une véritable crise de vocation, mais aussi dans les filières d'ingénieurs.

Nous devons impulser une politique de ressources humaines proactive pour attirer les talents et les compétences dont nous avons besoin, et c'est là un chantier majeur pour notre collectivité cette année.

Vous le voyez, mes chers collègues, à travers les choix que nous faisons cette année, nous maintenons le cap tracé depuis le début de cette mandature. Nous savons où nous allons et nous nous donnons les moyens d'y parvenir. Malgré la volonté gouvernementale toujours intacte de ponctionner les acteurs territoriaux, malgré la déconnexion toujours plus profonde entre le levier fiscal et le territoire, malgré le contexte inflationniste, notre Département démontre, à travers ce nouveau budget, sa gestion rigoureuse, proche de nos concitoyens, pour assurer la mise en œuvre des engagements pris par notre Majorité et améliorer la vie quotidienne des Altoséquanais.

Oui, solidarité et attractivité vont de pair et agir sur ces deux leviers simultanément, en créant des passerelles entre tous les domaines de l'action départementale pour davantage d'efficacité, est assurément plus nécessaire que jamais dans le contexte économique et social incertain que nous connaissons, et c'est ce que nous mettons en œuvre à travers le budget pour lequel je vais maintenant donner la parole à ceux qui souhaitent intervenir.

J'ai d'abord comme inscrit Monsieur Sénant.

M. Senant.- Mes chers collègues, le projet de budget 2023 est dans la ligne des orientations budgétaires présentées lors de notre Conseil du 17 février dernier.

Il confirme la poursuite de l'effort en faveur de la solidarité et maintient un niveau encore très élevé d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement, à périmètre comparable, passent de 1 688 M€ au budget primitif 2022 à 1 753 M€ cette année, soit +69 M€. En outre, 29 M€ sont inscrits pour des dépenses imprévues.

Sur ce total, 969 M€ sont consacrés aux solidarités, soit 55 % du budget, contre 910 M€ au compte administratif 2022, donc +59 M€. Ce montant comprend :

- 222 M€, comme en 2022, pour la protection de l'enfance ;
- 208 M€, contre 199 M€ en 2022, pour les bénéficiaires du RSA ;
- 200 M€, contre 186 M€ en 2022, pour les personnes handicapées ;
- 149 M€, contre 138 M€ en 2022, pour les seniors.

Les autres dépenses de fonctionnement :

- les collèges : 45 M€ contre 36 M€ en 2022, avec notamment la hausse de la restauration scolaire ;
- la jeunesse : 8,3 M€, avec notamment le dispositif Pass+, les actions éducatives numériques ;
- le sport : 17,6 M€ contre 16 M€ en 2022, en particulier avec l'augmentation de l'effort en faveur du sport de haut niveau ;
- la culture : 36 M€ contre 34 M€ en 2022 ; c'est la première année de fonctionnement du musée Albert-Kahn et du Jardin des métiers d'Art et du Design ;
- le personnel, avec 287 M€.

Pour financer ces dépenses, le Département dispose de recettes de fonctionnement qui sont de moins en moins liées au territoire et de plus en plus sensibles à la conjoncture ; c'est le cas en particulier des droits de mutation, qui se sont avérés très dynamiques en 2021 et encore un peu en 2022, mais qui vont marquer cette année un très fort ralentissement, en raison de la crise du marché immobilier. On prévoit seulement 600 M€, contre 717 M€ au compte administratif 2022.

En revanche, la TVA, qui remplace déjà la taxe foncière transférée aux Communes et qui va remplacer désormais la CVAE qui est supprimée, devrait bénéficier de l'inflation.

Il faut s'attendre, enfin, comme chaque année, à une nouvelle diminution de la DGF, de l'ordre de 1 M€, malgré son augmentation au budget de l'État.

L'investissement, lui, comme l'a dit le Président, va se maintenir à un niveau très élevé, plus élevé même qu'en 2022 si l'on met à part les investissements exceptionnels qu'ont été l'acquisition de *So Work* et la souscription de titres Hauts-de-Seine Habitat et Sogaris. Il est prévu, donc, 628 M€ contre 744 M€ en 2022 :

- 83 M€ seront consacrés à la voirie départementale, qui doit de plus en plus s'adapter aux nouveaux modes de circulation, avec notamment le plan vélo ;

- 70 M€ au transport collectif, dont 37,6 M€ pour le tramway T10, 15,6 M€ pour le tramway T1 entre Asnières et Colombes, 15 M€ pour le RER E ; le Département maintient aussi son soutien aux études des pôles gares du Grand Paris Express, avec 0,9 M€ de dépenses ;

- 191 M€ dans les bâtiments départementaux :

- 89 M€ pour les collèges, avec le collège Anne Frank à Antony, le collège La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, le collège Henri Wallon à Malakoff et le collège Joliot-Curie à Bagneux ;
- 30 M€ pour les équipements culturels, dont 22 M€ pour le musée du Grand Siècle ;
- 50 M€ pour les équipements sportifs, dont 39 M€ pour le stade Yves-du-Manoir en vue des Jeux olympiques ;
- 12 M€ pour les bâtiments sociaux ;

- 23 M€ pour les acquisitions immobilières, dont 17 M€ pour le parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry, ;
- 35 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine.

Ces investissements seront financés en totalité par autofinancement, sans aucun recours à l'emprunt.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette départementale s'élevait à 156 M€, en baisse de 24 M€ par rapport à 2022. Cette dette est due pour 120 M€ aux partenariats public-privé ; hors PPP, elle ne s'élève qu'à 36 M€.

2022 a été la septième année durant laquelle le Département n'a pas eu recours à l'emprunt, et cette fois, malgré un niveau record d'investissement.

La capacité de désendettement du Département est de six mois ; c'est quand même assez rare.

Fin 2023, l'endettement devrait baisser à 137 M€, -19 M€, avec 25 M€ hors PPP.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Sénant.

J'ai comme inscrit également Monsieur Timotéo.

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je vous écoutais à l'instant, il y a quelques minutes, très attentivement, et à vous entendre développer vos axes sur ce budget 2023, je ne pouvais m'empêcher d'avoir un sentiment de déjà vu...

M. le Président (hors micro).- Je suis constant.

M. Timotéo.- ... de déjà entendu, et vous me direz que cela aura le mérite de la constance – vous voyez, c'est presque un vieux couple ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Donc vous me direz, et vous venez de le dire, que cela a le mérite de la constance, je vous l'accorde bien volontiers, mais eu égard à la situation économique et sociale à venir encore plus difficile que les deux années que l'on vient de vivre, peut-on se

permettre encore de faire la même chose ? Car, au final, ce rapport budgétaire qui nous est soumis ce matin n'est presque – permettez-moi l'expression un peu rapide – qu'un quasi-copier-coller du BP de l'an dernier, avec quelques variations, je le concède, quelquefois substantielles, sur quelques postes ciblés ; comme s'il fallait équilibrer recettes et dépenses, en attendant de voir comment finira le niveau de l'excédent à la fin de cette année.

Pourtant, 2023 est une année qui peut se révéler – et se révélera très certainement – très difficile d'un point de vue économique et social : du côté des entreprises, fortes augmentations du coût de l'énergie – on les vit déjà –, permanence de pénuries d'approvisionnements, hausse des taux d'intérêt, des débuts de remboursement des prêts garantis par l'État pour les entreprises... les choses vont devenir, très certainement, un peu compliquées, en tout cas plus qu'elles ne le sont d'ores et déjà. Du côté des salariés, du côté des Altoséquanais, nous verrons ce que donnera la séquence sur la réforme des retraites – on en aura une petite indication ce soir, très certainement –, qui, avec le recul des âges de départ, impactera de manière très certainement significative et dans le court terme le fonctionnement du marché du travail, le niveau des embauches, le ralentissement de l'économie, poussant des travailleurs vers des emplois plus précaires et des situations de fragilité que le Département aura très certainement à traiter de manière rapide.

Au final, sans entrer dans une sinistrose qui serait sans doute mal venue, la situation va quand même être très difficile pour nombre de nos concitoyens et il est fort à parier qu'ils auront besoin de l'accompagnement du Département pour faire face ; je pense que nous sommes tous en droit d'attendre, justement, que notre collectivité se prépare à ce choc social.

Le fait-elle dans ce projet de budget ? Personnellement, je ne le crois pas.

La lecture de ce budget primitif ne convainc pas sur les trois priorités que vous avez rappelées, Monsieur le Président – vous les aviez d'ailleurs développées dans vos orientations budgétaires, lors du débat qu'on a eu il y a maintenant quelques semaines : celle du développement durable, que je trouvais déjà très incantatoire au moment du DOB, n'est toujours pas plus explicitée dans le rapport que vous venez d'évoquer, même si vous dessinez des pistes sur l'agenda d'ici la fin de l'année, l'agenda 30, mais à part cela, je ne vois pas grand-chose de plus.

Sur le budget primitif lui-même, je ne reviendrai pas sur les recettes prévues, notamment, celles qu'on a déjà évoquées, sur la transformation de leur nature, puisqu'elles deviennent progressivement de simples dotations ou des transferts de taxes nationales.

Même si Monsieur Senant l'évoquait rapidement à l'instant, je ne reviendrai pas non plus sur les évolutions erratiques de la CVAE, ni sur l'évolution des DMTO, peut-être tout aussi erratique mais on attendra de voir. Cela fait trois-quatre ans, depuis que je suis élu, tous les ans, l'argument de l'inscription du montant des DMTO au BP est toujours que cela ne va pas bien sur le marché immobilier, que cela va être compliqué, et on finit, depuis que je suis élu, l'année avec des montants qui explosent. L'histoire étant un éternel recommencement, je pense qu'on aura le même résultat. Bon, je passe...

Pour ce qui concerne les dépenses, ce sera cette année que l'impact des coûts de l'énergie se ressentira le plus fortement sur notre budget, puisque l'on passe d'environ 15 M€ au compte administratif 2022 à 38 M€ au budget primitif de cette année, soit près de 150 % d'augmentation sur les différents fluides.

Sur l'action sociale et la solidarité, je vais rester sur l'action sociale, même si j'entends l'acception plus large des solidarités que vous avez évoquée tout à l'heure, elle continue de représenter un peu plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement – voire un tout petit peu plus si, effectivement, on défalque les questions de péréquation que vous avez évoquées tout à l'heure – mais ce budget d'action sociale ne devrait augmenter, finalement, que d'à peine 20 M€, soit l'équivalent de la revalorisation salariale du Ségur et de la revalorisation des travailleurs du social, médico-social ou sanitaire.

Toujours sur ces questions d'action sociale, si on porte ensuite un regard sur les différents parcours qui composent ce champ, je souhaiterais apporter quelques petites remarques et réserves sur certains d'entre eux, que j'ai déjà évoquées au moment du DOB, mais qui, pour certaines, se confirment ce matin.

Sur le parcours « petite enfance », notre groupe redit qu'il ne nous semble pas possible, même si vous nous aviez déjà répondu sur ce sujet, de flécher à la baisse le dispositif Bébédom, alors même qu'on l'avait valorisée au début de cette mandature. J'entendais tout à l'heure l'argument répété de Monsieur Baguet sur la natalité et la baisse des naissances, qui, pour partie, est une réalité ; de notre point de vue, il ne suffit pas à

motiver cette baisse du dispositif Bébédome. Je pense que si on avait aussi un travail d'information auprès des familles de l'existence de cette aide, qui reste malgré tout largement méconnue, on pourrait éviter de diminuer cette ligne budgétaire.

Sur le parcours « protection de l'enfance », nous pouvons saluer – et au nom de mon groupe, je le salue – le maintien de l'effort entamé en 2022 et qui se poursuit cette année avec 221 M€, le même montant qu'en 2022, sur l'accompagnement des jeunes de l'ASE, en priorisant – vous l'avez rappelé tout à l'heure – sur le déploiement de places en structures habilitées afin de faire sortir les jeunes des hôtels. À ce stade, ce sont des structures associatives, mais cela ne doit pas obérer l'engagement qui a été pris de développer les établissements départementaux afin d'accueillir ces enfants.

Toujours sur ce volet de l'ASE, permettez-nous de continuer à nous étonner de ne voir aucun fléchage budgétaire spécifique pour l'accompagnement des jeunes majeurs de moins de vingt-et-un ans, accompagnement devenu maintenant obligatoire depuis plus d'une année, car si l'on veut réussir l'accompagnement global de ces jeunes et permettre leur insertion sociale et professionnelle, le développement de ces contrats jeunes majeurs est essentiel et il doit s'accompagner aussi de moyens pour la question du logement.

Sur le parcours des bénéficiaires du RSA, là non plus, je ne comprends pas la baisse de près de 1 M€ inscrite au budget. Alors que l'effort fait sur ce secteur est plus qu'insuffisant à ce stade, il n'est pas possible que les Espaces d'insertion voient leur dotation diminuer, que le financement du GIP ActivitY' soit en baisse sur ce budget primitif, alors même que le nombre de bénéficiaires du RSA restera largement stable sur l'année qui vient, d'après la prévision qui est indiquée.

Dans la période actuelle de grande précarisation d'une partie de cette population, c'est très certainement sur ce point-là qu'il faudrait faire un effort ; et je passerai – parce que je les ai déjà évoquées au moment du DOB – sur les conséquences sur ces bénéficiaires qu'aura et qu'a déjà la réforme de l'indemnisation du chômage, et le glissement progressif vers la paupérisation d'un certain nombre de chômeurs de plus ou moins longue durée.

Sur le parcours « seniors », vous aviez dit mettre tous vos espoirs dans l'Agence interdépartementale de l'autonomie, vous l'avez citée d'ailleurs tout à l'heure. Aussi, je ne comprends pas pourquoi son financement – à moins que j'aie mal lu le rapport –, est en baisse, tout comme le montant du financement de l'APA.

Sur le maintien à domicile, nous notons la mise en place des dernières mesures dérivant du PLFSS 2022, qui incluent une dotation complémentaire qualité pour améliorer le service et la qualité de vie des aidants et des professionnels. C'est très bien, mais, encore une fois, sur ce point, on peut regretter que tout soit réglé par des appels à projets, avec une charge de travail supplémentaire pour les services d'aide et d'accompagnement et le facteur d'incertitude d'année en année qui, évidemment, est intrinsèque à ces pratiques d'appels à projets. D'ailleurs, si on pouvait arrêter un peu ces doctrines de l'appel à projets de manière générale, je pense qu'on gagnerait beaucoup aussi en qualité dans les relations avec les professionnels et les structures.

Je note d'ailleurs que pour ces nouveaux dispositifs, il y aura une compensation presque complète opérée par la CNSA ; cela ne nous coûtera donc pas grand-chose, raison de plus d'investir encore davantage dans le maintien à domicile, mais aussi en termes d'investissement pour porter une offre publique d'établissements plus étoffée.

On a déjà eu cet échange au moment du DOB, mais je continue de penser que le soutien à l'investissement dans les EHPAD et pour de nouveaux EHPAD publics dans notre département reste essentiel. Je sais que les analyses comptables qui focalisent sur le nombre de places offertes en établissements dans les Hauts-de-Seine considèrent que l'offre est suffisante – je connais ce constat comptable – mais à quel prix cette offre se situe-t-elle ? Est-ce à 4 500 ou à 5 000 € le mois dans des EHPAD privés type Orpea ou autres ? Pour ce qui concerne notre propos, nous parlons bien d'établissements publics, et ce qu'il faudrait, c'est une offre publique de places en EHPAD plus accessible, et je l'ai d'ailleurs redit lors de notre dernière séance, au moment du DOB : notre Département devrait s'inspirer de l'expérience du Département de l'Essonne avec son service public du grand âge, qui, sur le sujet, fait des propositions innovantes extrêmement intéressantes. D'ailleurs, peut-être que ce sujet pourrait s'inscrire dans une réflexion avec d'autres Départements, pourquoi pas dans le cadre de l'EPI, qui reste encore une coquille vide, une sorte de DDE interdépartementale simplement en charge des routes – pour le dire un peu vite, mais c'est quand même l'impression que cela donne vu de l'extérieur.

Sur ce sujet, vous nous dites, et je l'entends parfaitement, que vous travaillez à « l'EHPAD du futur », qui est, pour faire vite, l'EHPAD à la maison, le parcours résidentiel. Je souscris à cette réflexion, il faut la conduire, mais je pense qu'à côté de « l'EHPAD du futur », il faut aussi penser au futur de l'EHPAD actuel, c'est-à-dire à la transformation des

établissements qui existent et à la création d'autres établissements adaptés, car on ne me fera pas croire qu'avec l'allongement de la vie et les complications de la santé qui l'accompagnent, on pourra faire en sorte que tout le monde vieillisse chez soi.

Enfin, sur les parcours concernant les personnes handicapées, vous avez évoqué les propositions budgétaires pour cette année et nous notons l'effort qui est fait pour l'amélioration de la prise en charge en établissement spécialisé de ces personnes, ainsi que l'augmentation du service de transport PAM92 sur la question des mobilités, sur laquelle vous n'êtes pas revenu et dont on a souvent discuté dans cette Assemblée ; on espère que ce budget complémentaire rendra le service plus disponible et plus accessible.

Si on quitte maintenant l'action sociale pour évoquer d'autres interventions – je vais essayer d'aller un peu plus vite –, notamment autour des collèges, vous savez l'attente que nous avons et que les familles ont surtout quant au service de restauration scolaire. Les dépenses sur ce champ seront en augmentation notable sur 2023. On a déjà eu l'occasion d'évoquer ce point, nous saluons cet effort qui est fait sur ce terrain-là et nous espérons toujours que la qualité du service soit présente.

Pour l'accompagnement de ces mêmes collégiens, on peut regretter que les dotations de fonctionnement pour les collèges restent toujours – et on l'avait évoqué en février – aussi figées, en tout cas non réévaluées dans leur mode de calcul. Peut-être, d'ailleurs, pourrait-on regarder ces dotations à l'aune du niveau de mixité sociale des établissements. Vous évoquiez tout à l'heure l'intérêt du Département pour la prise en compte de la mixité sociale au travers du programme Quartier d'avenir et au travers de la question de l'urbanisme. Comme je l'évoquais déjà en février dernier, lors de notre débat d'orientation budgétaire, je pense qu'on peut aussi regarder la mixité sociale du côté de l'éducation et du côté des moyens qu'on lui attribue. Sur ce point, petite parenthèse, je voudrais saluer la proposition de loi de notre collègue Pierre Ouzoulias au Sénat, qui va dans ce sens, et je soutiens pleinement cette initiative, comme, je l'espère, une majorité d'entre nous ici.

Pour poursuivre, un mot toujours sur la jeunesse : je regrette que, finalement, seuls 8 M€ soient fléchés explicitement sur des dispositifs ciblés sur la jeunesse. Je note d'ailleurs, au passage, une baisse de 2 M€ du Pass+, sauf erreur de ma part. On était à 6 M€ l'an dernier, on est à 4 cette année, sauf si je me suis trompé, mais je ne crois pas ;

si c'est le cas, c'est plutôt paradoxal, quand on annonce, par ailleurs, vouloir mettre la jeunesse au centre des ambitions départementales, ce à quoi je souscris.

Pour terminer, toujours sur ces différents publics accompagnés, une dernière remarque sur le soutien à l'amélioration de l'habitat privé, très bonne chose qu'on vote et qu'on soutient ici de longue date. Avec plus de cent mille logements présentant des insuffisances énergétiques et dans le contexte de prix de l'énergie qu'on évoquait tout à l'heure, cela devrait être, là aussi, très certainement une priorité bien plus marquée, et surtout avec une ambition, tant au niveau financier que sur le rythme d'accompagnement. Avec mille ménages soutenus par an, il va falloir beaucoup d'années pour résorber le problème, d'une part, et, d'autre part, avec le 1,9 M€ par an prévu pour ce millier de logements à ce stade, cela fait quand même une subvention qui reste relativement modeste en moyenne ; même si le Département ne subventionne qu'une partie de ces coûts de rénovation, on est bien loin des sommes engagées pour la rénovation de ces passoires thermiques, et notamment par les personnes les plus fragiles, puisque c'est ce public fragilisé qui est ciblé par ce dispositif.

Pour reboucler sur la question du développement durable dans vos priorités, je disais tout à l'heure qu'on ne la voyait pas trop, et pour cause : là, je pense qu'on a un exemple très précis – peut-être d'autres que je n'ai pas cités là – sur cette question ; je vous invite, Monsieur le Président, à faire de cette question de la rénovation énergétique un axe fort d'intervention du Département.

Pour conclure, vous comprendrez qu'au regard de toutes ces incomplétudes, de ces choix un peu en retrait que vous faites finalement sur beaucoup de champs, même si, sur d'autres, il y a des avancées substantielles, malgré les possibilités qui vous sont données par la largesse du budget disponible, nous ne voterons pas ce budget primitif, évidemment.

Mais, pour finir, deux très brèves remarques.

Lors du DOB, je nous invitais collectivement à innover sur des volets un peu propices aussi à l'attractivité et à la visibilité du champ du développement durable ; j'évoquais les budgets participatifs, ce n'est pas encore dans l'air du temps et vous n'en êtes pas convaincu, je le sais, mais je ne doute pas qu'un jour, on puisse avancer sur le sujet.

Je suggérais aussi l'élaboration d'un budget vert, et je suis heureux, vraiment, qu'une présentation soit annexée à ce budget principal sous cette forme, même si j'avoue qu'à ce stade, je reste encore un petit peu frustré de la présentation très synthétique – on avance en marchant –, et qui, à ce stade de l'expérimentation, ne donne pas encore beaucoup d'indications, mais c'est un premier pas que, sincèrement, je salue.

D'ailleurs, pour continuer sur ces innovations – et j'en terminerai là, avant que Monsieur Berdoati ne soit trop exaspéré –, puisque le Département a lancé un plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes, je pense que nous pourrions aussi regarder ce que font diverses collectivités sur la mise en place d'un budget genré, mettant en exergue comment la dépense publique, justement, agit sur l'égalité femmes-hommes.

Budget genré et budget vert, deux outils qui permettraient, d'une certaine manière, de faire aussi le lien entre le budget principal et les deux rapports annuels que sont le rapport sur le développement durable et le rapport sur l'égalité femmes-hommes, dont nous avons à débattre ici annuellement et qui, je le sais, provoquent l'engouement de l'entièreté de cette Assemblée. Voilà aussi des perspectives de travail pour l'année prochaine qui me semblent intéressantes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Alors, vous avez été un peu long, mais quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, sur les DMTO, vous dites : « Vous remettez 600 M€ et, probablement, ce sera beaucoup plus » ; eh bien, écoutez, moi, je regarde les chiffres et les évolutions. Cela a été indiqué par Monsieur Baguet tout à l'heure : en fin d'année 2022, les deux derniers mois, nous avons déjà constaté une baisse, et sur les trois premiers mois de 2023, cette baisse se confirme, pas uniquement au niveau départemental puisque, de toute façon, le Département ne fait qu'agrèger ce qui se passe dans les trente-six communes. Je ne sais pas si vous avez les chiffres dans votre commune, mais que ce soit au niveau départemental ou au niveau communal, sur les trois premiers mois – il y a des petites différences selon les villes –, globalement, on observe une baisse de l'ordre de 25 %. Je ne vois pas trop comment les choses peuvent évoluer différemment d'ici à la fin de l'année, car quand vous avez sur un trimestre une baisse de cette ampleur, qui est due en particulier au fait – tous les professionnels vous le disent

– que 60 à 70 % de gens qui souhaitent acheter ne le peuvent pas parce qu'ils n'obtiennent pas les prêts bancaires, que l'inflation continue à être galopante, et que les taux d'intérêt augmentent, on ne voit aucun élément permettant d'anticiper un changement.

Si vous rapportez cette baisse de 25 % – qui pourrait peut-être même atteindre 30%, même si je ne veux pas être trop négatif – au montant de nos DMTO au CA 2022, de l'ordre de 716M€, on arrivera en fin d'année plutôt autour des 550-560M€. Et vous nous direz au CA que nous avons surestimé nos recettes, car on atterrira alors en-dessous de nos prévisions.

Vous me direz si, dans vos communes, c'est différent, mais il y a quand même douze maires qui siègent au sein de cet hémicycle : pour leur avoir demandé, ils constatent la même baisse, ce qui est normal, dans leur propre commune, à deux ou trois points près.

Sur l'action sociale, vous dites qu'on ne fait toujours pas assez. Cela me rappelle quand j'ai repris la Ville de Châtenay-Malabry après 70 ans de gestion socialiste : vous appliquez toujours la même méthode, vous faites de l'affichage sans vous soucier de la réalité de ce qui est mis en œuvre. Pour ce qui nous concerne, nous établissons nos prévisions en fonction de la réalité des politiques que nous voulons conduire, en espérant que ces prévisions correspondent aux besoins et, s'il le faut, les décisions modificatives permettent de réabonder les crédits. Nous n'augmentons pas artificiellement les chiffres juste pour l'affichage, mais vous constatez que, par rapport au réalisé 2022, nous augmentons encore nos dépenses sociales de 59M€.

Concernant Bébédome, force est de constater qu'il y a une baisse de natalité ; on a augmenté le montant de l'allocation, par délibération lors de la 1^{ère} séance de cette mandature, de l'ordre de 10%, et malgré cette augmentation, on constate une baisse de l'enveloppe globale, parce qu'il y a moins de familles qui ont recours à cette aide. Peut-être qu'il faut encore mieux faire connaître ce dispositif – et les communes sont des relais pour cela, puisque les inscriptions en crèche se font au niveau communal, donc vos services peuvent se faire l'écho de cette aide pour les familles qui n'obtiennent pas de places –, mais force est de constater qu'il y a moins d'enfants. Excusez-moi, mais la politique de la natalité, ce n'est pas nous qui la conduisons.

J'en veux pour preuve, et cela a été dit tout à l'heure par Monsieur Baguet, qu'il y a aujourd'hui même des communes qui ont moins d'enfants dans les crèches ; c'est un constat ; ce n'est pas moi qui gère les crèches, c'est vous qui les gérez dans vos communes, et vous me dites tous qu'il y a de moins en moins d'enfants.

D'ailleurs, je vous fais remarquer que nous sommes toujours attentifs aux problématiques des Communes, parce que nos financements sont liés au nombre d'enfants, et malgré les baisses, il ne me semble pas que nous ayons baissé les financements aux Communes, nous n'avons pas réajusté. Eh oui, il faut le signaler aussi !

Sur l'ASE, il n'y a pas de ligne dédiée pour l'accompagnement des majeurs, mais, cela se fait depuis longtemps et continue à se faire ; on n'arrête pas brutalement ; au contraire, il y a un accompagnement qui se poursuit, que nous développons, puisque nous avons mis en place de nouveaux dispositifs.

Sur le RSA, par rapport au CA 2022, là non plus, il n'y a pas de baisse, mais une augmentation, parce que nous avons anticipé une revalorisation du RSA de l'ordre de 6 %. Vous me direz peut-être que c'est trop haut ou que ce n'est pas assez, mais à ce stade, je ne sais pas le niveau de revalorisation qui sera décidé. J'espère que l'État revalorisera, parce que, effectivement, il y a des gens en grande difficulté. On a donc tablé sur une revalorisation de 6 %, mais, en même temps, force est de constater qu'il y a une baisse du nombre d'allocataires, c'est une réalité, une baisse constante. Avec la baisse des allocataires et malgré la hausse, cela ne fait que 8,8 M€ d'augmentation dans nos prévisions.

Concernant l'Agence autonomie, il y a effectivement une baisse de crédits alloués cette année, puisqu'il y a un report – et, à votre décharge, vous ne pouvez pas le savoir, – de crédits qui n'ont pas été consommés en 2022, qui sont assez importants, car toutes les actions qui étaient prévues n'ont pas pu être mises en place, et sont donc décalées dans le temps. Cela ne sert à rien d'augmenter des crédits s'il n'y a pas l'utilité derrière et, si nécessaire, une fois encore, les DM existent.

Sur les EHPAD, je confirme que je ne pense pas qu'il soit utile, dans notre département en tous les cas, d'en créer de nouveaux. Pour autant, dans les existants – et on parle bien des établissements publics ou associatifs, pas des établissements privés –, il y a un effort, à mon sens, à faire en termes d'amélioration de l'accueil et c'est le travail que nous avons conduit avec les professionnels et avec le CSTB, pour élaborer un

référentiel de qualité sur l'EHPAD de demain, mais aussi les résidences autonomes, afin de permettre une meilleure prise en charge, un meilleur accompagnement de nos aînés et dans ce cadre, comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, nous mobiliserons les crédits nécessaires.

Nous sommes d'ailleurs en train de travailler avec Madame Fourcade pour définir un « EHPAD modèle », en fonction de notre cahier des charges que nous avons établi, pour avoir quelque chose qui puisse servir ensuite d'exemple pour avancer en ce sens. Nous mettrons les moyens nécessaires pour limiter les recours à l'emprunt pour l'établissement, afin qu'il n'y ait pas de répercussion sur le prix de journée.

Sur les collèges, vous avez évoqué la restauration ; c'est vrai, il y a eu des difficultés, il y en a moins, les choses s'améliorent et j'espère que, effectivement, la qualité continuera à s'améliorer, au vu, – vous l'avez souligné – des crédits supplémentaires que nous avons mis dans ce domaine. Parallèlement, dans tous les collèges nouveaux ou en réhabilitation, nous intégrons désormais des cuisines chaque fois que c'est possible, parce que, là aussi, j'ai de la constance : à terme, il s'agit d'arriver à produire les repas sur place, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain, il faut créer au fur et à mesure les cuisines, et nous le faisons progressivement, chaque fois que nous faisons des travaux importants.

Sur les dotations de fonctionnement aux collèges, il n'y a pas de baisse, bien au contraire. Non seulement nous les avons revalorisées, mais nous avons également laissé à disposition des collèges les crédits que nous avons versés pendant les années COVID, et qu'ils n'avaient pas pu utiliser en raison du contexte sanitaire. Et parallèlement, nous avons retiré des budgets des collèges des charges, que petit à petit, nous reprenons en direct sur le budget général. Il faudra m'expliquer où est la baisse, Monsieur Timotéo : les collèges conservent le solde non consommé des 2 années scolaires précédentes, leurs subventions sont augmentées, et leurs charges sont diminuées...

Sur le nouveau dispositif de soutien à l'habitat privé, que nous avons voté il y a peu de temps, je vous rappelle que, non seulement il accroît les montants d'aide, mais, qu'il élargit aussi les bases éligibles pour intégrer les catégories moyennes qui ne pouvaient jusqu'à présent prétendre à ces subventions. Il me semble d'ailleurs que nous l'avons voté à l'unanimité.

Maintenant, combien de personnes ont recours à ce nouveau dispositif ? À ce stade du BP, on fait des prévisions et, sachant que c'est un nouveau dispositif, nous n'avons pas d'élément de comparaison précis sur lequel nous pouvons nous baser. Là encore, si l'on enregistre beaucoup de demandes – ce qui serait très bien car cela signifie qu'il y aura moins de difficultés en terme d'énergie pour nos concitoyens –, si les crédits que nous avons inscrits sont insuffisants, nous abonderons des montants nécessaires. Mais nous n'allions pas inscrire d'emblée des dizaines de millions d'euros sans avoir la moindre expérience de ce nouveau dispositif.

Enfin, sur le Pass+, je ne sais pas où vous avez vu vos chiffres, mais il n'y a pas de baisse. Il y a, au contraire, une hausse, certes qui n'est pas énorme, mais il y a une hausse de 100 k€.

M. Timotéo (hors micro).- De BP à BP...

M. le Président.- Oui, mais, une fois encore, le BP est une prévision, le CA, c'est le réalisé, et par rapport au réalisé, on augmente de 100 k€. Une fois encore, on pense que post-Covid, au fur et à mesure, il y aura de plus en plus de jeunes qui utiliseront le Pass+, – et d'ailleurs, cela se confirme –. Pendant le COVID, un certain nombre de jeunes ne pouvaient pas l'utiliser, parce qu'on ne s'inscrivait pas alors que les clubs ne fonctionnaient plus, on n'allait pas forcément dans les médiathèques ou autres, qui étaient fermées ou appliquaient des normes qui réduisaient drastiquement les capacités d'accueil. Là, on espère que cela va redémarrer, on met 100 k€ de plus que le réalisé.

Je pense avoir répondu à peu près à tous les sujets que vous avez évoqués.

Je passe la parole maintenant à Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Merci.

Pendant des années, j'ai regretté que dans cette Assemblée, les résultats de l'année précédente ne nous soient pas communiqués, alors que vous les aviez au moment de l'examen des budgets primitifs. On peut comprendre les raisons qui vous amenaient à ne pas les communiquer, puisqu'il s'agissait de masquer l'énormité des excédents.

Évidemment, je me félicite d'avoir, cette année, non seulement le résultat de l'exercice 2022, mais, mieux encore, le compte administratif de cette année, qui a été – c'est assez exceptionnel – voté avant le budget primitif.

Alors, évidemment, cette modification est tout sauf accessoire, car elle nous permet de juger ce budget primitif 2023 à l'aune des 394 M€ d'excédent réalisé en 2022 ; c'est moins que les 650 M€, mais cela reste quand même incroyable, d'autant plus que c'est dans une année où il y a eu une augmentation brutale des dépenses d'énergie et une augmentation importante du point d'indice du personnel de 3,5 % au 1^{er} juillet.

Évidemment, ce résultat interroge quant à la fiabilité de vos prévisions pour l'année 2023.

Cela dit, je relève néanmoins dans ce budget primitif quelques points positifs. Par exemple, concernant les alternatives au tout automobile, longtemps défendu dans ce Département, puisqu'on y relève les 70,2 M€ qui seront consacrés aux études d'infrastructures de transport collectif, ce qui est une bonne chose, ou du côté des mobilités douces avec le plan vélo – j'insiste, c'est important –, ce sont 6,6 M€ d'investissement, il est important que ces dépenses s'engagent.

Concernant la culture, il y a un effort conséquent en investissement de 29 M€ qui est prévu, essentiellement pour le prestigieux musée du Grand Siècle.

J'y ajoute ce que j'ai dit tout à l'heure sur l'aide à l'enfance, au moment du compte administratif, qui se confirme dans ce budget 2023.

À part ces quelques points positifs, je partage le point de vue de mon collègue Timotéo : ce budget manque d'ambition.

Puisque les données du compte administratif 2022 sont disponibles, ce sont celles que j'utiliserai comme base de comparaison, en intégrant l'inflation prévue en 2023, estimée par la Banque de France à 5,4 % en moyenne annuelle, en incluant l'énergie et l'alimentation – que l'on n'a aucune raison d'exclure, ces postes sont importants dans le budget d'un Département. Si l'on prend en compte ces prévisions de la Banque de France, nombre d'augmentations mises en avant dans ce rapport sont fictives, puisqu'elles ne couvrent pas – ou si peu – l'inflation.

Par exemple, l'augmentation affichée des dépenses d'action sociale est en fait limitée à 1 % par rapport au compte administratif 2022, une fois prises en compte ces prévisions d'inflation.

Lors de la dernière séance publique, Monsieur le Président a récusé l'affirmation de mon collègue Timotéo qui soutenait que l'essentiel de l'augmentation affichée du budget consacré à l'action sociale était porté par les revalorisations salariales accordées dans le cadre du Ségur. Monsieur le Président mettait notamment en avant la hausse du budget consacré au FSL. Pourtant, le rapport consacré au FSL, qui sera examiné tout à l'heure, montre plutôt une stabilité de ce budget, qui devrait se poursuivre en 2023.

Lors du débat d'orientation budgétaire, vous évoquiez également, Monsieur le Président, la nécessité de développer le maintien à domicile des personnes âgées ; pourtant, le budget consacré à ce maintien à domicile évolue peu et son évolution reste en deçà de l'inflation prévue.

Lors de ce même débat, je pointais pour ma part la baisse des crédits consacrés aux ménages en difficulté. Ces crédits ont encore été diminués par rapport à ce que prévoyait le DOB.

Je pointais également la baisse des crédits dédiés à la petite enfance. D'ailleurs, vous en avez traité en donnant une indication qui n'était pas exacte, puisque vous avez dit que toutes les Villes avaient accueilli favorablement ce désengagement du Département concernant les crèches départementales ; si vous voulez reprendre tous les comptes-rendus du Conseil départemental, moi-même et mes amis politiques, nous nous sommes opposés à cette mesure, et d'ailleurs, nous l'avons appliquée dans nos Villes, dans ma propre Ville, contraints par le Département qui refusait de me subventionner la création d'une nouvelle crèche si je ne signalais pas le contrat de municipalisation. Nous pensons qu'aujourd'hui, cela entraîne des dépenses en croissance pour les Communes, et donc que ce n'est pas une bonne mesure.

Au bout du compte, je regrette que les remarques constructives formulées lors du débat d'orientation budgétaire n'aient pas été prises en compte et que ce budget primitif ne profite pas de l'excédent 2022 pour mener une politique plus ambitieuse où sont les besoins.

Je le regrette d'autant plus que vous poursuivez, en revanche, un « Monopoly immobilier » aussi hasardeux que coûteux. À ce titre, les difficultés à finaliser la vente du siège historique, couplées aux incertitudes quant au devenir de l'immobilier de bureaux, devraient vous inciter à plus de prudence et peut-être même à revenir sur vos choix.

Je note également que vous mettez de côté 29 M€ de dépenses imprévues en fonctionnement et 5 M€ en investissement. Je doute que vous n'ayez jamais puisé ces dix dernières années dans ces cagnottes dites « de sécurité » qui préfigurent surtout de futurs excédents et qui pourraient être utilisées à autre chose.

Alors, un « autre chose », je ne vais en citer que deux, pour ne pas allonger le débat :

La lutte contre les violences faites aux femmes, par exemple. Certes, près de 2 M€ seront consacrés à l'aide aux victimes et à la lutte contre les violences faites aux femmes, en augmentant de près de 13 % par rapport au compte administratif 2022 revalorisé de l'inflation prévue cette année. Certes, vous venez d'accéder à la demande formulée depuis vingt ans de créer enfin un Observatoire départemental, mais notre Département manque toujours d'une politique de coordination avec les Villes et les acteurs sur les différentes formes d'accueil des femmes victimes de violences, qu'il s'agisse de l'accueil d'urgence ou du changement de logement. Je veux croire que l'Observatoire permettra de faire avancer cette coordination nécessaire.

Toujours sur le logement, justement, je persiste à regretter votre refus de financer la construction de logements sociaux dans les communes dont le taux SRU est supérieur à 35 %. Cette règle revient à donner la prime aux mauvais élèves. Elle dissuade de tout effort les Communes qui ont déjà un taux de logements sociaux supérieur au minimum exigé par la loi. Elle sanctionne également celles qui dépassent ce taux minimum, mais qui souhaitent poursuivre leurs efforts afin de mieux répartir les logements sociaux sur leur territoire, notamment lors de la construction de nouveaux quartiers. Cette mesure entrave également le dynamisme économique du département, qui perd de son attractivité. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'un des rapports que vous avez vous-même commandés et qui mentionne, au titre des faiblesses et des menaces sur le département *« la faible part des logements sociaux ordinaires, les difficultés qui en découlent pour les travailleurs essentiels, la dépendance de l'Ouest francilien à d'autres territoires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'économie présente et le déclin démographique à venir mettant en péril les équilibres financiers de certaines collectivités »*

Et dernièrement encore, le journal « *Les Echos* », bien connu pour être un brûlot marxiste, évoque « *une crise sans précédent du logement abordable* », face à laquelle votre obstination à décourager les maires qui souhaitent faire du logement abordable est tout bonnement incompréhensible.

Pour conclure, il s'agit bien d'un budget de continuité des choix politiques suivis depuis des années, un budget bien peu ambitieux, timoré eu égard à la fois aux moyens disponibles et à l'urgence des besoins.

C'est pourquoi nous voterons contre.

Je terminerai en évoquant l'expérimentation d'une évaluation environnementale du budget du Département ; on ne peut qu'applaudir à cette initiative, même si, en l'état, les informations transmises dans les annexes sont encore insuffisantes, mais il s'agit d'une expérimentation.

Pour terminer, j'ai envie de vous dire une chose. Si, l'année dernière, au moment du vote du budget primitif 2022, vous nous aviez dit : « L'excédent devrait être aux alentours de 300-350 M€ », et qu'à la fin de l'année, il soit à 394 M€, évidemment, nous ne serions pas dans la même disposition pour débattre avec vous du budget. Là, on a envie de vous poser finalement une question : les 400 M€, vous les cachez où ?

En minimisant un peu ou beaucoup toutes les recettes ? Si on peut partager vos prudences concernant les DMT0 – que vous baissez de 15 % –, sur la TVA en revanche, l'inflation fait gonfler les recettes de TVA ; pourquoi ne pas en tenir compte ?

En augmentant un peu fictivement toutes les dépenses de fonctionnement, pour après constater qu'elles ne sont pas engagées ? En affichant des dépenses d'investissement dont vous savez que vous n'avez pas la capacité de les porter ?

Quelle est la recette ? Car, avec le temps, le 92 est devenu un maître en la matière pour masquer d'année en année les excédents !

Si vous souhaitez un débat avec nous, franc, sur la question du budget, au moment du budget primitif, dites-nous la réalité sur laquelle vous envisagez les excédents pour l'année 2023.

Merci.

M. le Président.- Je comprends... L'Opposition, vous êtes dans votre rôle. Le budget, c'est l'acte politique essentiel, vous ne pouvez pas le voter ; sinon, vous feriez partie de la Majorité, donc il faut bien que vous trouviez quand même, de-ci, de-là, certaines choses à critiquer. On voit qu'il y en a quand même de moins en moins, il y a de plus en plus de félicitations, donc peut-être que d'ici la fin du mandat, comme tout à l'heure, vous vous abstenrez, sur le budget – je ne dis pas que vous le voterez–.

Deux ou trois éléments de réponse.

D'abord, sur l'excédent, Monsieur Jarry, il est de 394 M€ ; vous citez, quand cela vous intéresse, des chiffres et, quand cela vous intéresse, des pourcentages. Le chiffre en lui-même, 394 M€, pour nos concitoyens, peut paraître important, effectivement. C'est pour cela que, volontairement, vous affichez un chiffre, mais, en pourcentage, cela fait 15 % du budget. Vous n'êtes pas sans savoir que la loi impose aux collectivités de présenter leur budget et leur compte administratif à l'équilibre, sans quoi elles sont mises sous tutelle. Vos voudriez quoi ? Que l'on ait seulement un excédent de 2 ou 3% ? Et avec la marge d'erreur entre le BP qui, encore une fois, est prévisionnel, et le compte administratif, que l'on prenne le risque de se retrouver en déséquilibre ? Ce sont peut-être là vos méthodes de gestion, mais en tout cas, ce ne sont pas les nôtres.

Sur les augmentations de l'énergie, cela ne vous aura pas échappé, cela a été dit tout à l'heure, d'ailleurs je crois par Monsieur Timotéo, il y a une forte hausse qui est prévue cette année, parce que les conséquences, on va les avoir surtout cette année, on en a eu très peu l'an dernier.

Concernant, globalement, les solidarités, et la hausse de +59 M€. Alors, vous dites : « Oui, mais avec l'inflation etc., finalement, cela ne fait pas beaucoup » ; eh bien, cela fait 6,1 % d'augmentation. Je ne sais pas si vous savez déjà quel sera le niveau de l'inflation, mais même si on l'estime à 4 %, cela fait quand même 2,1 % de plus, donc on est bien au-delà de l'inflation.

Après, lorsque vous évoquez le « Monopoly » où je ne sais trop quoi, je pense que c'est plutôt de bonne politique que de vouloir regrouper les services qui étaient diffus dans un même lieu. Et venir en même temps nous reprocher de ne toujours pas avoir réussi à vendre l'ancien Hôtel du Département, ce n'est pas très juste, parce que je respecte les maires, je respecte le maire de Nanterre dans ses choix, et il me semble que le maire de Nanterre veut que ce bâtiment reste affecté à du bureau. C'est pour cela qu'à

l'heure actuelle, c'est effectivement difficile à vendre, mais si, demain, Monsieur le Maire de Nanterre, vous acceptez qu'on fasse du logement, je crois qu'on n'aura aucun mal à vendre ! Mais excusez-moi de respecter les maires dans leur ville ! Parce que si vous voulez que cela change, on peut, mais c'est vous qui délivrez le permis, donc je crois qu'on a un intérêt commun. Il ne faut pas nous reprocher de respecter les maires et nous dire que, du coup, on ne sait pas ce qu'on va en faire. Vous voulez du bureau, je respecte votre choix. Aujourd'hui, le marché fait que pour avoir un immeuble de bureaux, et vu les coûts des travaux, effectivement, on ne trouve pas de preneur. Ne me reprochez pas de respecter ce que vous souhaitez !

Sur le refus de financer le logement social dans des villes qui en ont un niveau très important, c'est faux ; on est pour la mixité. Il me semble que le PLS, c'est aussi du logement social. Or, on ne refuse pas, dans les villes qui ont déjà des seuils importants de logements sociaux, de financer du PLS. Vous ne voulez faire que du PLAI, donc vous n'êtes pas pour la mixité. On ne dit même pas de l'intermédiaire ou de l'accession, on dit : « Le PLS, on vous le finance », c'est déjà un début de mixité. Eh bien, déposez des dossiers en PLS ! C'est du logement social, et il y a aussi des gens qui ont besoin de PLS.

Sur l'excédent, comme d'habitude, vous nous dites : « Qu'est-ce que vous faites ? Comment vous le cachez ? ». Mais on ne le cache pas ! Il nous permet d'avoir une politique volontariste d'investissement, sans avoir forcément recours à l'emprunt. Eh bien, écoutez, je crois que les investissements que nous faisons profitent à nos concitoyens. Cela a été dit aussi, et par vous-même, sur les mobilités ; ce sont bien nos concitoyens qui sont concernés.

Quand on va inaugurer le tram T10, qui va relier la Croix-de-Berny à Clamart et, j'espère, avec un prolongement dans les années qui viennent jusqu'à la ligne 15 du Grand Paris Express, c'est un grand nombre de nos concitoyens du sud, qui jusqu'alors n'étaient pas desservis, qui vont bénéficier de transports en commun, ce qui va leur permettre de ne pas utiliser leur voiture pour aller travailler. Voilà à quoi sert aussi notre excédent : on améliore les conditions de vie de nos habitants ! Cela nous sert à faire beaucoup d'investissements sans devoir emprunter. En quoi est-ce mauvais ? C'est plutôt une bonne chose. Voilà comment l'excédent est utilisé.

Et si, demain, on en a moins, on sera obligé de recourir à l'emprunt, parce que je n'ai pas l'intention de diminuer les investissements qui me semblent nécessaires pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Ça, c'est notre politique, et nous l'assumons totalement.

S'il n'y a pas d'autre intervenant, nous pouvons mettre le budget aux voix.

Qui est contre ?

L'opposition, cela fait douze.

Qui est pour ?

La Majorité, si je ne m'abuse, cela fait trente-quatre.

**Rapport n° 23.71 – Budget primitif 2023 – Budget départemental –
Délibérations complémentaires.**

M. le Président.- L'affectation du résultat, même vote, ou vous la votez ?

Même vote.

Sur les autorisations de programme et d'engagement, même vote, ou vous votez ?

Monsieur Timotéo, vous hésitez... Vous voulez vous consulter ? Vous faites quoi ? Vous votez, vous ne votez pas ?

Vous votez pour.

Le groupe de Monsieur Ouzoulias, vous votez pour aussi ?

Ah, un geste ! Voilà, cela commence ! Attention, il y a un coin ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale et remarques hors micro)*

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.72 – Budget primitif 2023 – Budget annexe d’assainissement.

Rapport n° 23.73 – Budget primitif 2023 – Budget annexe d’assainissement – Délibérations complémentaires.

M. le Président.- On passe aux rapports suivants : le 23.72 et le 23.73, qui concernent le budget primitif du budget annexe d’assainissement.

Je ne crois pas avoir d’inscrit.

Je mets donc les deux rapports aux voix.

D’abord, le 23.72.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

Le 23.73, avec l’autorisation de programme et l’affectation de résultat, même vote ?

Les deux délibérations du rapport 23.73 sont adoptées à l’unanimité.

Rapport n° 23.74 – Budget primitif 2023 – Établissements départementaux de l’ASE dotés d’un budget annexe.

M. le Président.- Sur le budget primitif des établissements départementaux de l’ASE, j’ai un inscrit, je crois...

M. Datcharry (hors micro).- J’ai fait l’intervention tout à l’heure.

M. le Président.- Vous l’avez faite tout à l’heure, donc Monsieur Datcharry n’est plus inscrit.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention de l’Opposition.

Adopté à la majorité.

Rapport n° 23.75 – Rapport sur la gestion de la dette 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 23.75 concernant la gestion de la dette, j'ai un inscrit... Non, Monsieur Jarry en a fait état tout à l'heure, donc je mets aux voix.

Qui est contre ?...

(Intervention hors micro pour indiquer au Président qu'il s'agit de donner acte de la présentation du rapport)

M. le Président.- Oui, mais on vote le donner acte ; il me semble qu'il faut voter le « donner acte ».

Qui est contre le « donner acte » ?

Abstention ?

Il est donné acte à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 23.76 – Compte-rendu sur les actions en justice.

M. le Président.- Le compte rendu sur les actions en justice, c'est aussi un « donner acte ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote ?

Il est donné acte à l'unanimité.

Rapport n° 23.77 – Comptes et gestion du Département – Rapport d'observations définitives – CRC IDF – Suivi des recommandations – Exercices 2014 et suivants.

M. le Président.- Sur le 23.77, le compte-rendu sur, un an après, les suites données au rapport de la Chambre régionale des comptes, je n'ai pas d'inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Rapport n° 23.37 – Tableau des effectifs budgétaires – 2023.

M. le Président.- J'en arrive au 23.37 sur le tableau des effectifs budgétaires ; j'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous sommes amenés aujourd'hui, avec ce rapport consacré au tableau des effectifs pour 2023, à aborder, me semble-t-il, un sujet majeur de nos discussions et de nos échanges depuis le début du mandat, il y a presque deux ans, à savoir : le Pôle Solidarités.

Monsieur le Président, au regard des discussions que nous avons pu avoir au sein de cette Assemblée, des nombreuses interpellations que nous vous avons adressées en séance, des questions que nous vous avons posées, découvrir au moins le démarrage du projet de réorganisation du Pôle Solidarités dans ce rapport nous a quelque peu déconcertés.

Franchement, les quelques lignes qui nous sont données pour comprendre le contenu de votre projet de réorganisation ne nous semblent pas à la hauteur des enjeux pour ce Pôle, qui a connu – on en a déjà beaucoup discuté – une grave crise et des difficultés à exercer ses missions, crise qui a été, selon nous, la conséquence de la réorganisation brutale et non concertée du Pôle Solidarités que nous avons alors dénoncée et combattue : une réorganisation passée qui a cassé les métiers, fait partir de nombreux professionnels et de nombreuses professionnelles et a provoqué une crise importante des recrutements au détriment des agents et des usagers des services sociaux départementaux.

D'après la première page du rapport, il est proposé la création de quatre Directions missions/métiers, tout en maintenant la Direction des solidarités territoriales, sans qu'aucun élément de bilan ne soit fourni.

L'audit mené en 2021 est de nouveau abordé, mais nous n'en avons toujours pas eu communication, alors que nous l'avons demandé à chaque séance depuis le début... en tout cas depuis que Monsieur le Président l'avait annoncé.

Nous n'avons pas non plus, me semble-t-il, de point précis sur les vacances actuelles de postes de ces Directions par territoire, par service social territorial et sur l'ensemble du département, alors même qu'est proposé à nouveau l'élargissement du recrutement de personnel contractuel, mais quand même.

Rien non plus, me semble-t-il, sur les mesures que vous comptez prendre pour redonner de l'attractivité à cette Direction spécifique des solidarités territoriales, après les départs importants qu'elle a connus, qui ont été provoqués par la casse des métiers et ce que certains agents ont considéré comme une non-reconnaissance de la spécificité de leur métier.

Cette situation, d'ailleurs, perdure aujourd'hui dans les structures de proximité.

Comment, alors, se prononcer sur une proposition de réorganisation sans analyse partagée de l'existant et du bilan de la réorganisation passée ?

Ce qui est proposé aujourd'hui, on comprend que c'est principalement une réorganisation qui vise à renforcer les missions centrales, en tout cas de la Direction, et non pas un renfort important des structures dont le rôle est la déclinaison locale des orientations de politique publique du Département, à savoir les SST. Cela ne nous semble pas, en tout cas, à la hauteur de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent ces structures, et dont on a déjà discuté,.

Concrètement, Monsieur le Président, faute d'avoir en notre possession tous les éléments de nature à nous permettre d'avoir au moins un bilan, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir nous prononcer sur ce rapport.

C'est pourquoi nous envisageons, à ce stade, une abstention, au regard d'éléments qui nous semblent manquer et sans revenir sur le reste du contenu, parce qu'il y a d'autres éléments abordés dans cette note ; évidemment, sur les avancements de carrière, il n'y a pas de souci, mais, vraiment, sur ce point précis, on souhaitait vous

interpeller et vous redire notre demande d'obtention du rapport de l'audit qui a été mené en 2021.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Coscas souhaite intervenir.

M. Coscas.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, simplement, la délibération concerne bien le tableau des effectifs budgétaires du Département et non pas une quelconque réorganisation d'un quelconque service du Département.

Concernant, malgré tout, la question que vous posez, qui n'est pas à l'ordre du jour de cette délibération, pour vous y répondre quand même quelque peu, un audit a été effectivement conduit, deux cents agents ont été interrogés, les organisations syndicales dans leur ensemble, les représentants du personnel ont été écoutés, entendus, et ils ont eu, évidemment, le compte-rendu de cet audit. Évidemment, je crois, sans m'avancer, que le Président est tout à fait d'accord pour que ce document vous soit transmis et je ne doute pas qu'il le sera.

En tout cas, pour votre information également, l'ensemble des représentants du personnel a salué la manière dont l'audit a été conduit et surtout les résultats et les propositions qui ont été évoquées.

Donc vous l'aurez, et j'imagine qu'à une autre occasion, nous en reparlerons.

Pour revenir, Monsieur le Président, sur ce point précis, je veux simplement appuyer sur la partie recrutement, parce que c'est de cela aussi dont il s'agit et c'est quand même le nerf de la guerre et le sujet essentiel.

Pour voir l'évolution, je vais juste donner quelques chiffres qui vont remplacer de longs discours : sur l'ensemble des services du Département , nous avons réalisé cinq cent cinquante-et-un recrutements en 2020, sept cent trente-et-un en 2021, sept cent quatre-vingt-onze en 2022 ; au premier trimestre 2023, trois cent quarante-neuf recrutements ont déjà été enregistrés, c'est-à-dire près de la moitié de 2022, dont cent quarante-sept simplement sur le Pôle Solidarités.

Les efforts commencent à porter leurs fruits, le travail qui est fait à la demande du Président par le Directeur général et les différents services commencent à porter leurs fruits et ils se concrétisent clairement.

En plus de cela, dans la délibération, vous voyez que l'on ouvre le maximum de portes pour pouvoir recruter.

Sur les contractuels – parce que c'est un fait, nous avons des contractuels et on ne va pas refuser des contractuels quand on n'a pas de statutaires, de titulaires, qui veulent être recrutés –, d'une part, nous ouvrons la porte à des contrats de trois ans, et cela élargit le champ des possibles, et, d'autre part, nous avons un plafond d'emploi du Département bien supérieur en nombre au tableau lui-même des emplois, et c'est ce que toutes les Villes font aujourd'hui ; il n'y a rien de secret dans ce dispositif, pour pouvoir s'autoriser à recruter à tout moment, dans le climat de « compétitivité » – si je puis dire – des collectivités sur beaucoup de postes.

Le constat que je fais, en revanche, à l'image du Président, est le verre plutôt à moitié plein, et ce que je vois surtout, c'est l'évolution concrète et efficace du nombre de recrutements depuis maintenant deux ans.

M. le Président.- Monsieur Coscas vous a bien répondu. Effectivement, il n'y a pas de problème pour vous communiquer les conclusions de l'audit. Mais je pense que, plutôt que simplement vous envoyer l'audit, il vaudrait mieux que cela soit mis à l'ordre du jour en commission – les commissions existent aussi pour cela, pour l'information des élus –. Non seulement pour vous présenter l'audit, mais aussi pour expliquer le travail qui a été conduit ensuite. L'audit en lui-même, je veux bien vous l'envoyer, mais ce qui est important, c'est que vous sachiez comment les constats et les conclusions ont été traduits dans les faits, en collaboration notamment avec les syndicats, comme l'a indiqué Monsieur Coscas. D'ailleurs, aujourd'hui, Madame Cillères, il me semble que les fuites que vous évoquiez ne sont plus vraiment d'actualité. Il y a encore des départs, mais on ne peut pas empêcher les gens de prendre leur retraite. *(Rires sur les bancs de l'assemblée départementale)*

En même temps, il ne vous aura pas échappé non plus, pour compléter les propos de Monsieur Coscas et de Monsieur Baguet tout à l'heure, que nous ne sommes pas les seuls concernés par cette problématique. Cela reste quand même des métiers où

on a du mal encore à recruter. Malgré tout, avec tout ce que nous avons mis en œuvre, non seulement suite à l'audit, mais également avec les revalorisations que nous avons décidées, et la considération portée à ces métiers difficiles, nous sommes maintenant, entre les départs – il y en a encore – et les arrivées, excédentaires. Cela a été dit, on arrive maintenant plus facilement à recruter.

Pour autant, je ne vais pas nier les choses, il nous manque encore cent vingt-deux postes à pourvoir pour, je ne vais pas dire « être à l'aise », mais en tous les cas pouvoir encore mieux fonctionner qu'aujourd'hui. Cela peut paraître beaucoup, mais quand on sait d'où on partait, on voit l'évolution. Et je veux souligner le travail qui est fait par nos agents, parce qu'ils sont moins en sous-effectifs mais ils le sont encore, et, malgré tout, le travail, ils le font et ils le font bien et on voit là leur dévouement. On ne va pas en simplement une année, régler tous nos problèmes d'effectifs, mais c'est en bonne voie et j'espère que cela va continuer comme ça.

Oui ?

Mme Tilly.- Juste pour confirmer ce que vous dites : récemment, nous avons renforcé le service de santé, puisque nous avons deux nouveaux médecins qui sont arrivés, ce n'était pas aussi simple ; et je veux dire qu'aujourd'hui, nous devenons attractifs, et notamment dans les expertises métiers, puisque nous avons réorganisé nos secteurs par les métiers, que ce soit les métiers de l'enfance, de l'autonomie, *etc.* Sur le terrain, on sent que les gens avec qui nous travaillons sont satisfaits et reconnaissent mieux les organisations et – nous le ressentons aussi sur le terrain – nos professionnels nous remercient d'avoir une organisation qui semble plus claire.

Voilà ce que je voulais vous préciser.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc le tableau des effectifs budgétaires 2023 aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

L'Opposition s'abstient.

La Majorité est pour.

Adopté à la majorité.

Rapport n° 23.38 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon.

M. le Président.- On passe au rapport 23.38 concernant le tableau des effectifs budgétaires de la pouponnière Paul Manchon.

Monsieur Datcharry, vous n'intervenez plus ?

M. Datcharry (hors micro).- Non, je rappelle que j'ai fait une intervention globale.

M. le Président.- D'accord.

Sur Paul Manchon, qui est contre ?

Abstention de l'ensemble de l'Opposition.

Adopté.

Rapport n° 23.40 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance.

M. le Président.- Sur le tableau des effectifs budgétaires de la Cité de l'enfance, même vote, je suppose ?

Adopté.

Rapport n° 23.39 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel les Marronniers.

M. le Président.- J'en avais oublié un...

Les Marronniers, même vote ?

Adopté.

Rapport n° 23.51 – Ressources humaines – Prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES).

M. le Président.- Nous en arrivons au rapport 23.51 sur les ressources humaines.

J'ai un inscrit : Monsieur Coscas.

M. Coscas.- Vous me donnez la parole, je la prends, Monsieur le Président...

M. le Président.- Je croyais que vous vouliez intervenir...

M. Coscas.- Oui.

M. le Président.- Ce n'est pas sur ce rapport-là que vous vouliez intervenir ?

M. Coscas.- Si, tout à fait, je voulais intervenir sur ce rapport, mais surtout, Monsieur le Président, chers collègues, puisque nous allons aborder un certain nombre de délibérations sur un peu le même sujet, social, je souhaiterais quand même faire un petit rappel des mesures sociales que vous avez souhaité mettre en œuvre au bénéfice des agents depuis 2021. Je pense qu'il est important que l'Assemblée soit bien informée.

Je voudrais rappeler rapidement – je n'y passerai pas un quart d'heure, mais quelques minutes –, dès 2021 :

- la mise en œuvre du forfait mobilité durable ; il a été mis en œuvre dès que la loi l'a autorisé ;

- l'extension du droit à des chèques cadeaux Noël pour les enfants des salariés de quinze et seize ans, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En 2022 :

- l'extension de l'option prévoyance pour les agents du Département, avec un avantage très substantiel pour les agents concernés ;

- la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux, avec, d'abord, l'instauration d'une prime d'ancienneté, puis l'instauration d'une prime de reconnaissance du diplôme, donc tout cela en plus ;

- la revalorisation de certains personnels dans le cadre des accords dit « du Ségur de la santé » ;

- une politique de revalorisation des contractuels, qui leur permet de bénéficier d'une progressivité de carrière et d'une revalorisation salariale tous les trois ans, ce qui est nouveau également ;

- nous avons eu ensuite la réintégration des primes projet, service et intéressement ; nous en avons déjà parlé suite au rapport de la CRC. À cette occasion, le Président a souhaité que plus d'agents bénéficient de cette prime en l'augmentant et, en conclusion, 87 % des agents ont vu la nouvelle prime supérieure à l'ancienne – c'est un signal très important et, évidemment, d'abord pour les plus bas salaires.

Maintenant :

- la prise en charge – nous allons l'aborder – du Pass Navigo avec le passage de 50 à 75 % ;

- la mise en place de la prime de performance collective – je vais l'aborder juste après ;

- les titres de restauration : revalorisation de la valeur faciale et évolution des modalités d'attribution ;

- pour les agents bénéficiant du restaurant inter-administratif de la Préfecture, le Président a souhaité qu'un nombre plus important d'agents éligibles à la subvention maximum soient désignés.

Voilà concernant ce point.

Maintenant, plus précisément sur la prime d'intéressement collective, cette prime existe, elle est possible et le Président l'a présentée dans sa feuille de route du dialogue social auprès de l'ensemble des représentants du personnel, en présence du Directeur général et de moi-même, lors d'un Comité social territorial.

Au-delà des objectifs actuels qui sont traduits par le régime indemnitaire et la manière de servir de chacun des agents, ce qui est intéressant dans la création de cette prime, c'est qu'elle permet une prise de conscience collective des actions du Département. Elle s'ajoute au régime indemnitaire, donc c'est bien une prime supplémentaire, qui, me semble-t-il, naturellement, va pouvoir inciter les agents à un travail plus collaboratif et transversal.

Le cadre de cette prime est assez précis. Vous avez le détail du cadre réglementaire, des bénéficiaires et de la durée, ainsi que les indicateurs.

Pour information, cette prime a été présentée en Comité social territorial : évidemment, aucun des représentants du personnel ne s'y est opposé et le vote a été bien accueilli par l'ensemble des représentants du personnel. Comme pour toute nouvelle prime, dans un an, nous aurons l'occasion de l'étudier et de l'évaluer.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur Coscas.

S'il n'y a pas d'autre inscrit, je mets le rapport 23.51 aux voix, concernant la prime d'intéressement à la performance collective des services.

Qui est contre ?

Abstention ?...

(Madame Cillières demande la parole)

Vous vouliez intervenir, Madame Cillières ?

Mme Cillières (hors micro).- Oui, si vous le permettez.

M. le Président.- Je vous le permets. *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je rebondis sur la proposition qui est faite de nous transmettre un bilan dans un an, notamment sur les critères d'évaluation, parce que ce n'est pas rien, ces primes, la philosophie est quand même spécifique.

On va peut-être voter pour, mais avec l'assurance qu'on pourra partager des éléments de bilan à un an pour voir un peu comment cela a fonctionné.

Merci.

M. le Président.- Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

**Rapport n° 23.53 – Restaurant inter-administratif de la Préfecture –
Avenant n° 1 à la convention financière – AGRIP.**

M. le Président.- Sur le 23.53, la restauration inter-administrative à la Préfecture, un avenant à la convention financière, je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.28 – RH – Prise en charge Pass Navigo.

M. le Président.- Sur la prise en charge du Pass Navigo, j'ai un inscrit :
Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons, bien sûr, pour cette délibération qui propose d'augmenter à hauteur de 75 % la prise en charge du coût du Pass Navigo pour les agents du Département. C'est une mesure positive dans le contexte d'inflation actuel, où il faut soutenir le pouvoir d'achat des agents, et au-delà, celui de l'ensemble des salariés.

Cette mesure contribuera aussi, nous l'espérons, à renforcer l'attractivité de notre collectivité, qui peine à recruter dans de nombreux secteurs clefs liés à ses compétences.

Cette mesure va aussi compenser les dépenses de nos agents liées à la hausse du prix du Pass Navigo à 84 € décidée l'an dernier par Ile-de-France Mobilités.

Je souhaite profiter de ce rapport pour évoquer la politique régionale de transport, qui touche pleinement les Altoséquanais.

Ces politiques ont, en effet, pénalisé l'ensemble des usagers, alors même que la qualité du service s'est fortement dégradée dans les lignes de bus, de métro et de RER et que les nouveaux projets tardent à venir – je pense, par exemple, à l'arrivée d'Éole à Nanterre ou au prolongement du T1 vers Colombes, Nanterre et Rueil.

La dégradation des services s'aggraverait encore avec la privatisation engagée aux forceps par Valérie Pécresse, et à laquelle nous sommes opposés...

M. le Président (hors micro).- Nous ne sommes pas à la Région.

M. Datcharry.- J'en profite ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Vous avez des collègues à la Région dans l'opposition.

M. Datcharry.- Je continue !

Nous l'avons dit, les transports franciliens doivent rester un vrai service public de qualité. Ils ont besoin de nouveaux financements et nous sommes de ceux qui pensent qu'il ne revient pas aux usagers, déjà très sollicités, de supporter cette charge.

La Région et Ile-de-France Mobilités, où siège notre collectivité, doivent porter auprès de l'État le principe de nouvelles ressources fiscales, en faisant participer davantage les acteurs économiques les plus riches, notamment ceux de La Défense.

Je vais terminer, toujours sur les transports, sur la carte Améthyste.

Il nous semble que dans le contexte actuel, cela devrait être l'occasion d'élargir les conditions, en assouplissant les critères d'éligibilité.

Dans les Hauts-de-Seine, les personnes de moins de vingt ans en situation de handicap n'y ont pas accès, ni celles dont le taux d'invalidité est inférieur à 80 %, de même que les personnes en invalidité de seconde catégorie, et leur donner le droit à ce dispositif serait une réelle avancée sociale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Berdoati voulait répondre.

M. Berdoati.- Oui, Monsieur le Président, merci beaucoup.

J'écoutais notre collègue et, effectivement, il y a beaucoup de débats au niveau d'Ile-de-France Mobilités.

Je suis toujours admiratif de la créativité intellectuelle quand on parle de privatisation du service public des transports, parce que quand vous regardez ceux qui concourent – parce qu'il y a des appels d'offres – et qui gagnent les lots, c'est Transdev, qui est une filiale, je crois, de la SNCF, et Keolis, qui est une filiale de la RATP. Tout cela, c'est le grand capital, comme chacun le sait, la SNCF et la RATP, c'est quand même une forte plaisanterie, mais c'est quand même génial !

Sur le sujet de la mise à contribution des usagers, je crois qu'il faut être très clair. Je sais bien que dans ce pays, on pense que l'argent public est immatériel, que tout cela n'existe pas et qu'on finira toujours par avoir un État providence ; l'État, il n'y a plus de providence, il y a 3 000 Md€ de dette publique. Le Pass Navigo a été augmenté à 84 €, mais un Pass Navigo, chaque mois, Monsieur le Président, coûte 245 €, et donc, à 84 € et quelques, on est à peu près au tiers du coût du Pass Navigo, et donc il y a deux tiers à financer.

Quand on regarde ce qui se passe dans d'autres métropoles, puisque, souvent, on nous dit que la Métropole est quand même le lieu de toutes les actions – ce dont je doute beaucoup d'ailleurs –, et notamment la métropole lyonnaise, qui n'est pas gouvernée pas des dangereux libéraux de Droite, eh bien, les usagers contribuent à hauteur de 50 % du Pass transport. Il y a effectivement des collectivités en France où on fait contribuer à hauteur de 50 % les usagers. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire en Ile-de-France...

(Intervention hors micro)

Ah ben ce n'est pas tout à fait la même chose que dans les Hauts-de-Seine, mais ils sont meilleurs gestionnaires que nous, puisqu'ils font payer 50 % les usagers, nous ne faisons payer que 30 %.

Mais surtout, il y a vrai sujet général. Comme vous l'avez rappelé dans le budget tout à l'heure, Monsieur le Président, nous avons maintenant accepté d'augmenter notre contribution de 7,5 %, nous sommes à 111 M€ de participation au budget

d'Ile-de-France Mobilités en fonctionnement, nous sommes à plus de 180 M€ rien que pour l'investissement pour Éole. Pour un Département dont ce n'est pas la compétence – je rappelle que nous n'avons pas la compétence transport, c'est la Région –, mettre autant d'argent sur la table est quand même assez exemplaire.

Ile-de-France Mobilités va recevoir dans quelques années – parce que le calendrier est pour le moins glissant, pour ne pas employer d'autres appellations – le Grand Paris Express. Je vous rappelle que ce sont deux cents kilomètres de transport, soixante-huit gares, 35 Md€ d'investissement ; l'investissement – son financement – est bouclé. En revanche, le fonctionnement devra être assumé par Ile-de-France Mobilités sans recette nouvelles. Je ne sais pas par quelle magie – tout à l'heure, notre collègue qui est parti, Patrick Jarry, nous parlait de vos talents ; alors, suivant les générations, on est avec le nouveau magicien Antony ou avec Gérard Majax en termes de talents de magiciens –, mais en tous les cas, là, il faudra qu'on nous explique comment on va assumer les milliards de dépenses supplémentaires du Grand Paris Express sans aucune recette nouvelle. Et pourtant, c'est un moyen de transport que tout le monde attend et qui va apporter quand même du confort pour les usagers.

Vous voyez, le sujet est beaucoup plus compliqué que cela, il est loin d'être idéologique et sectaire et c'est un vrai sujet de financement de politique publique, comme tous les sujets de financement de politique publique. Mais il faut garder à l'esprit que l'argent public se fait rare, l'État est impécunieux depuis plus de cinquante ans, quarante ans en tous les cas, et que, oui, à un moment, les choses ont un coût et il faut trouver les moyens de les financer et ce n'est pas, d'ailleurs, la privatisation qui va aggraver le sujet. Encore une fois, quand on rappelle les opérateurs qui concourent, on est loin de l'Angleterre ; la privatisation à l'anglaise, on en est très loin. Dans tous les cas, il nous faudra bien trouver des sources de financement.

En votre nom et au nom des conseillers départementaux, j'ai fait savoir – parce qu'il y a une mission d'inspection qui a été mise en place par Bercy à l'initiative des trois ministres, Clément Beaune, Gabriel Attal et Bruno Le Maire, ils nous ont auditionnés – à ces gens que la mutualisation ou la captation de DMTO pour financer cela était un *casus belli* que nous n'accepterions pas, et donc il faut trouver d'autres solutions que la captation qui est assez dans l'air du temps des DMTO.

Nous continuons à être attentifs sur ce sujet. Nous y prenons notre part, bien que ce ne soit pas une compétence réelle de notre Département et, en tout cas, nous y prenons notre part financièrement dans des hauteurs fortes, puisque nous avons même accepté la réévaluation de l'enveloppe pour Éole, et, malheureusement, je pense que ce n'est pas terminé.

M. le Président.- On ne va pas faire un débat, je crois qu'on s'est un peu éloignés du sujet.

(Monsieur Ouzoulias demande la parole)

Oui, Monsieur Ouzoulias. On est sur la prise en charge, je le rappelle, du Pass Navigo, on n'est pas à la Région, une fois encore...

M. Ouzoulias.- Oui, mais c'est pour aller dans le sens de Monsieur Berdoati.

M. le Président.- ... ni à Ile-de-France Mobilités.

M. Ouzoulias.- Je partage ce qui a été dit par notre collègue Berdoati et je rappelle que Paris n'est pas Lyon et que quand il s'agit d'organiser les Jeux olympiques, l'État a redonné la compétence des transports sur les Jeux olympiques à Ile-de-France Mobilités ; ce sont environ 300 M€, qu'Ile-de-France Mobilités ne sait pas financer aujourd'hui. Les Jeux olympiques, c'est demain ; c'est quand même assez catastrophique.

Ensuite, mon excellent collègue Roger Karoutchi avait présenté un amendement au Sénat, que j'ai voté, et je regrette que la majorité sénatoriale ne l'ait pas voté, parce que c'était une proposition qui permettait, justement, d'apporter un peu plus de financement.

Ne voyez aucune allusion à la campagne sénatoriale en cours, Monsieur le Président... *(Rires et remarques sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... mais, de temps en temps, on arrive à avancer de façon conjointe des dossiers.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- On ne va pas rallonger les débats. Simplement un mot.

Je crois qu'on peut tous être satisfaits, effectivement, de l'arrivée prochaine, du moins on l'espère, de toutes les lignes du Grand Paris Express. La seule question qu'on peut se poser, quand on décide, Monsieur Jarry, d'investissements qui, ensuite, ont un impact financier – car une fois que ces lignes existeront, il faudra bien assurer leur fonctionnement – c'est : comment est-il possible qu'on n'ait absolument pas prévu comment et qui allait payer le fonctionnement ? On en pense ce qu'on en veut, mais je ne suis pas sûr que ce soit de la bonne gestion, et là, même quand on est dans l'Opposition, je ne pense pas que l'on puisse mettre en cause la Région, ce n'est pas à elle de le faire. Par contre, depuis un moment, elle appelle l'attention de l'État sur ce problème, qui relève de sa responsabilité.

Pour revenir à notre rapport, Monsieur Datcharry, concernant la prise en charge, pour notre personnel, du Pass Navigo, je voudrais simplement faire une petite précision, par rapport à ce que vous disiez ou pour ceux qui disent qu'il reste 30 % du coût à la charge de l'utilisateur : ce sera même un peu moins, parce que quand on regarde bien les choses, l'augmentation est de l'ordre de 10 €, mais comme on prend en charge, non plus 50 %, mais 75 %, finalement, ceux qui utiliseront, le Pass Navigo, payeront moins que ce qu'ils payaient avant, malgré la hausse.

En tous les cas, nous avons pris cette décision et je crois que c'est une bonne chose pour notre personnel.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.52 – Titres de restauration en faveur du personnel – Revalorisation et évolution des modalités d'attribution et de versement.

M. le Président.- Sur le rapport 23.52, les titres de restauration en faveur du personnel – revalorisation et évolution des modalités d'attribution et de versement, je n'ai pas inscrit.

Monsieur Coscas en a parlé tout à l'heure... Non ? Tu veux en parler ?

M. Coscas.- Juste quand même repreciser, Monsieur le Président, que la valeur faciale passe à 9 €, comme c'est indiqué, donc c'est quand même une augmentation substantielle...

M. le Président.- De 20 %, puisque Monsieur Jarry aime bien les pourcentages. *(Monsieur le Président sourit)*

M. Coscas.- ... et surtout, élément sur lequel vous avez insisté, les agents qui vont avoir le remboursement le plus important seront ceux qui ont les plus bas salaires, et on augmente substantiellement le nombre d'agents qui vont bénéficier de cette revalorisation. De plus, puisque vous avez souhaité également revoir la périodicité, le calcul se fera sur douze mois, et non plus onze, et le résultat de ce nouveau calcul est une augmentation de huit à dix titres supplémentaires par an pour chacun des agents.

M. le Président.- Très bien. Merci de ces précisions.

Effectivement, je crois que sur la tranche la plus basse, c'étaient à peu près trois cents ou trois cent cinquante agents qui y avaient le droit et cela va passer à un millier à peu près après le vote de cette délibération...

M. Coscas.- Tout à fait.

M. le Président.- ... et en passant de 7,50 € à 9 €, 20 % d'augmentation.

Je mets ce rapport aux voix, qui ne peut être, je suppose, qu'unanime, parce que c'est du social.

Qui est contre ?

Abstention ?

Les deux mains ! Oh non, pas trop quand même !

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS

Rapport n° 23.62 – Assistants familiaux – Rémunération – Loi Taquet.

M. le Président.- Sur le rapport 23.62, les assistants familiaux, leur rémunération en fonction de la loi Taquet, j'avais un intervenant : Monsieur Ouzoulias ; non, c'est Madame Cillières finalement. D'accord...

Mme Cillières.- Rapidement...

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre groupe soutiendra évidemment cette délibération qui propose, suite à la promulgation de la loi Taquet, des améliorations notables quant à la rémunération des assistantes et assistants familiaux, à la reconnaissance des spécificités de leur métier et à la sécurisation de leur profession.

Je crois qu'on avait déjà discuté, en séance, du besoin de retrouver de l'attractivité pour ces métiers, notamment dans notre département, aux missions essentielles, exercées pour le compte de notre Département, pour l'accueil des enfants de l'ASE.

Je souhaiterais aborder la question tout aussi importante de l'amélioration des conditions de travail de ces personnels à travers un nouvel article du code de l'action sociale et des familles, introduit par la loi Taquet, qui prévoit la possibilité – ce n'est pas obligatoire – de faire bénéficier les assistants familiaux d'au moins un samedi et un dimanche de repos consécutifs par mois hors congés payés, donc un week-end de *break* par mois. Je voulais savoir si cette possibilité avait été étudiée par le Département ou si elle était mise en place et, si ce n'était pas le cas, si on pouvait au moins l'expertiser comme pouvant apporter davantage d'attractivité à ce métier.

Évidemment, il faut prendre en charge les enfants qui sont chez ces personnes, cela demande un peu d'organisation. Mais le cadre légal autorise cette possibilité aujourd'hui et cela me semblait intéressant. En tout cas, cela avait été salué par les organisations syndicales de ces personnels au niveau national.

Merci.

M. le Président.- Non seulement on applique la loi, mais il me semble qu'on va même au-delà, puisque :

- en fonction de la loi Taquet, pour un enfant, ce serait une rémunération de 1 709 €, nous ne sommes pas beaucoup plus haut, à 1 713 €, mais il y a très peu d'assistants familiaux qui ont un seul enfant ;

- cela s'améliore fortement à partir du deuxième enfant : la loi, c'est 2 498,22 €, nous sommes à 3 426,08 €, donc l'écart est de 1 000 € ;

- pour trois enfants, la loi, c'est 3 287,12 € et nous sommes à 5 139,12 €, donc j'espère que nous serons attractifs.

Concernant la possibilité que vous évoquez d'un week-end de repos par mois, je vais être très franc, nous n'avons pas eu de demande, mais on l'étudiera si cela peut encore améliorer l'attractivité du métier.

En tout état de cause, quand, tout à l'heure, certains disaient qu'on n'en fait pas assez, vous voyez que non seulement on respecte la loi, mais aussi que, lorsqu'on le peut et qu'on a la prérogative, on va largement au-delà, pour assurer les conditions d'un accueil des enfants le meilleur possible. Et j'espère que cette attractivité renforcée du métier d'assistant familial va susciter de nouvelles vocations. Car pour l'instant, force est de constater que, malheureusement, c'est plutôt difficile, et tout particulièrement en région parisienne et dans notre département. On arrive davantage à trouver en province, mais cela pose un problème d'éloignement, donc j'espère qu'il y aura de nouvelles vocations, car avec les départs à la retraite prévus, le nombre de familles d'accueil va encore diminuer si on n'arrive pas à recruter rapidement.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Avec l'applaudissement des deux mains de Monsieur Jarry, dès qu'il aura posé son téléphone... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Rapport n° 23.55 – Secours populaire – Fédération des Hauts-de-Seine – Subvention d'investissement.

M. le Président.- Sur le rapport 23.55, Secours populaire – Fédération des Hauts-de-Seine – Subvention d'investissement, je n'ai pas d'intervenant.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.56 – Insertion – GIP Activity' – Convention de partenariat – Avenant n° 3.

M. le Président.- Le rapport 23.56 : le GIP Activity', la convention de partenariat.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.57 – Autonomie – GIP Agence interdépartementale de l'autonomie – Avenants n° 2 et n° 3 à la convention de partenariat 2021-2023.

M. le Président.- Sur le rapport 23.57, le GIP de l'Agence interdépartementale de l'autonomie pour les avenants n° 2 et n° 3, j'ai deux intervenants.

Madame Genthon ?

Mme Genthon.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre groupe soutient bien sûr le développement de nouveaux dispositifs permettant de mieux répondre aux enjeux du maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap ; c'est la mission de l'Agence interdépartementale de l'autonomie, dont la création a été actée fin 2020, mais nous manquons encore aujourd'hui de visibilité pour évaluer la portée de son action.

Cette difficulté d'évaluation est d'ailleurs évoquée dans les réponses que vous apportez vous-mêmes aux recommandations de la Chambre régionale des comptes concernant la coopération de notre Département avec celui des Yvelines ; c'est dans le

rapport que nous venons de voter, le 23.77 : « *Les avantages retirés du modèle de gestion par des opérateurs ne peuvent pas encore être complètement évalués aujourd'hui en raison du caractère récent de certains d'entre eux comme l'Agence autonomie et ActivitY'* ».

Rappelons néanmoins que le budget prévisionnel 2023 de cette Agence est de plus de 20 M€, nous votons ici une participation à plus de 6 M€. Ce ne sont évidemment pas de petites sommes, et plus d'un an après la mise en service de l'Agence, il ne nous apparaît pas déraisonné qu'un rapport d'activité détaillé et un bilan financier soient présentés cette année à notre Assemblée, si cela est possible.

Nous voterons évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. le Président.- Maintenant, cela fait un peu plus d'un an et demi, je crois, que l'Agence existe, donc on peut commencer à avoir un rapport d'activité ; c'est prévu. Soit ce sera dans le cadre de l'EPI, soit dans le cadre de la commission, où vous pourrez avoir et discuter de ce premier bilan, qui, à mon sens, est quand même très positif.

(Madame Tilly demande la parole)

Juste un mot, mais on ne va pas faire le bilan maintenant.

Mme Tilly.- Non, absolument pas, mais pour vous donner des éléments, parce que vous disiez tout à l'heure qu'il y avait une baisse, apparemment, des budgets concernant l'Agence autonome ; c'est faux, il y a une augmentation de 15 % : nous passons de 19 M€ à 21 M€, avec une organisation, aujourd'hui, qui est encore plus forte que l'année précédente :

- on a un pôle métier qui est important, avec trois conseillers de sécurisation qui sont actuellement sur le secteur des Hauts-de-Seine ;

- on a un pôle innovation qui se développe, avec notamment le déploiement de Inno ESMS dans toutes les résidences autonomie du département des Hauts-de-Seine, les bénéficiaires peuvent avoir cet écran numérique pour garder du lien.

Nous mettons en place, pour la deuxième année, le programme OYES ; cela concerne toutes les villes des Hauts-de-Seine, des étudiants qui souhaitent travailler cet été pourront aller au domicile des personnes âgées, accompagnés par les CCAS et les SAAD ; cela fait partie d'un programme que nous mettons en place.

Nous restructurons l'offre de service : depuis l'année dernière, nous avons lancé un programme pour structurer les SAAD, notamment. Nous avons eu, après le lancement de cet appel à projets, quarante-quatre réponses. Cela montre qu'il y a une motivation de structuration de l'offre de nos SAAD, et on n'hésitera pas à vous faire un retour.

Dans le cadre de la conférence des financeurs, nous avons quatre-vingts dossiers qui ont été soutenus pour plus de 5 M€, que nous accompagnons aussi, que nous déployons sur l'ensemble des territoires.

En tout cas, sachez que je rencontre progressivement les partenaires – c'est ce qu'on appelle les rencontres territoriales –, je suis allée chez vous, à Bourg-la-Reine, ainsi que dans d'autres villes, pour déployer, expliquer et présenter notamment ces mesures, ces dispositifs, pour prendre au mieux ce virage domiciliaire, qui va toucher tous nos Altoséquanais.

M. le Président.- Merci.

J'avais comme inscrite aussi Madame Trichet-Allaire.

Mme Trichet-Allaire.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, mon intervention va un peu dans le même sens que ma collègue, puisqu'il s'agit de questions.

Bien sûr, notre groupe votera pour cette délibération, mais nous aurions également voulu savoir plus précisément si les bénéficiaires ou potentiels bénéficiaires sont sollicités pour connaître leurs besoins. Par ailleurs, même demande concernant la communication du bilan de l'Agence. Enfin, serait-il également possible d'avoir le bilan de l'association INVIE, mentionnée dans la délibération ?

Merci.

Mme Tilly.- La réponse concernant INVIE sera rapide : INVIE est totalement intégrée à l'Agence autonomie depuis l'ouverture – à la fois sur les aspects financier et de personnel –, donc vous aurez les éléments dans le bilan. C'est notamment ce pôle métier, puisqu'ils font partie de ce pôle métier.

Nous fournirons une présentation détaillée, notamment avec les pôles d'orientation, puisque nous avons une cohorte de cent quarante bénéficiaires du RSA, dont quarante-trois sont en emploi au moment où je vous parle ; cela fait partie des actions menées par INVIE et le pôle métier, mais on vous détaillera tout cela.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix le rapport 23.57.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.61 – Protocole transactionnel – Société Auxiliadom.

M. le Président.- On passe au rapport 23.61 : le protocole transactionnel avec la société Auxiliadom. Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.54 – FSL – Compte-rendu – 4^e trimestre 2022 et année 2022.

M. le Président.- On passe ensuite au compte-rendu du quatrième trimestre 2022 concernant le FSL. J'ai une inscrite : Madame Cillières.

Mme Cillières.- Monsieur le Président, chers collègues, le rapport qui nous est soumis aujourd'hui présente le bilan des aides attribuées au titre du FSL, notamment pour l'ensemble de l'année 2022.

Je crois qu'on le disait déjà il y a un an, l'élargissement des critères, l'assouplissement des critères d'éligibilité que nous avons obtenus de haute lutte en 2020 montre que nous avons raison à nouveau sur le bilan 2022 – c'était pour vous réveiller, il est 12 heures 30.

Cependant, le bilan 2022 et le bilan de début d'année confirment des craintes que nous avons pu exprimer ici-même sur le FSL maintien : alors que le nombre d'aides et les montants accordés pour le FSL accès augmentent fortement, et notamment *via* la plateforme, la saisine individuelle – évidemment, cela marche pour celles et ceux qui sont à l'aise avec les outils numériques –, le nombre de demandes d'aides au maintien dans le logement baisse par rapport à 2021, et forcément, par conséquent, le nombre d'aides accordées également ; je crois qu'on a calculé un peu plus de 13 % de baisse, c'est quand même un chiffre important.

On peut évidemment tous constater que la simplification des démarches en ligne porte ses fruits, et notamment pour celles et ceux qui s'installent une première fois dans le logement. Mais pour le maintien, c'est un dispositif qui relève d'un accompagnement, réalisé par des personnels de l'action sociale – qu'ils soient départementaux, des bailleurs, des CCAS – afin d'appréhender des situations humaines assez souvent complexes pour de nombreux Altoséquanaises et Altoséquanais, confrontés à un moment social difficile de leur vie.

Je ne sais pas quelle expertise – je crois que c'est la deuxième fois que je pose la question – ou analyse ou piste d'analyse vous tirez de cette baisse des aides accordées pour le maintien, dans un contexte, on l'a dit, de forte hausse des dépenses énergétiques, des charges, dans le parc social notamment.

J'ai en tête des situations de gens, dans ma ville, qui se retrouvent en décrochage de paiement, pas important aujourd'hui, mais avec les augmentations récentes de charges, certains ne peuvent plus payer. J'espère donc que toutes celles et ceux qui font vivre ces dispositifs au niveau des personnels sociaux sont bien au fait de tout cela.

Vous annoncez dans le rapport que des actions de communication vont se poursuivre auprès de l'ensemble des services sociaux présents dans les villes et chez les bailleurs. Mais je me permets, à nouveau, d'exprimer une alerte sur ce bilan 2022, qui ne

me semble pas concordant avec la situation sociale qui est aujourd'hui rencontrée par la population de notre pays et, évidemment, de notre département.

Merci.

M. le Président.- D'abord, je remarque qu'à l'inverse de tout à l'heure, par rapport au débat sur le budget, vous vous félicitez maintenant des mesures que nous avons prises pour le FSL et l'accroissement budgétaire important, alors qu'il nous était reproché de dépenser moins que ce qui avait été inscrit...

(Remarque hors micro sur les bancs de l'Opposition)

Si, Monsieur Timotéo, si j'ai bonne mémoire.

Mais, en même temps, vous-même, vous indiquez – et vous auriez pu être à ma place pour l'indiquer – à Monsieur Timotéo que, finalement, on avait voté une bonne délibération qui permettait une prise en charge beaucoup plus importante que par le passé et que l'on consomme effectivement les crédits qui sont nécessaires.

Et si nous avons fait une projection trop importante, Monsieur Timotéo, c'est parce que, comme Madame Cillières, nous pensions qu'avec les difficultés, il y aurait plus de gens qui auraient recours au FSL. Ce n'est pas le cas, mais on ne peut pas nous reprocher d'avoir prévu une somme, même si elle n'a pas été utilisée intégralement, parce que nos concitoyens n'y ont pas eu recours.

Pourquoi n'y ont-ils pas eu recours ?

Je pense qu'il y a deux facteurs. Effectivement, il faut qu'on remobilise les acteurs sociaux, mais ce n'est pas la seule raison. Je pense aussi qu'il y a des organismes, et en l'occurrence le nôtre, notre bailleur social départemental, Hauts-de-Seine Habitat, qui, au vu de l'augmentation des charges, ont eux-mêmes décidé de voter un fonds pour venir en aide à ces personnes qui se trouvaient, brutalement, avec des charges augmentées. De ce fait, elles ont eu une aide que l'on ne voit pas dans nos comptes à nous à travers le FSL, mais si elles ont été aidées par le bailleur, elles n'ont pas forcément demandé le FSL, et je pense que cela a dû jouer aussi... probablement. Après, c'est notre bailleur ; je ne sais pas ce que les autres bailleurs ont fait ou pas, peut-être qu'ils ne l'ont pas fait, qu'ils soient publics, d'ailleurs, ou privés, mais nous – et nous

en avons parlé, je crois, ici même, dans notre Assemblée –, avec Rémi Muzeau, nous avons indiqué qu'Hauts-de-Seine Habitat prévoirait un fonds de soutien spécifique, et cela concerne quand même, quarante-deux mille logements sur l'ensemble du département qui sont gérés par notre Office départemental.

Il peut y avoir une explication à ce niveau, et peut-être aussi que pour l'accès, les gens vont sur internet, font les démarches ; pour le maintien, ce sont des gens qui font l'objet d'un suivi, et donc, là, il faut peut-être que l'on relance auprès des CCAS, auprès des bailleurs sociaux qui n'ont pas mis en place de dispositif comparable à celui de notre Office départemental, auprès des associations... En tous les cas, nous mettrons les crédits nécessaires si le besoin s'en fait ressentir.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

SANTÉ

Rapport n° 23.60 – Association Hôpital Foch – Attribution d'une subvention d'investissement.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, le 23.60, qui concerne l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Hôpital Foch.

J'avais un inscrit : Monsieur Ouzoulias...

(Monsieur Ouzoulias fait un signe de tête négatif)

Non.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 23.31 – Musée départemental Albert-Kahn – Convention d’occupation temporaire – Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement.

M. le Président.- Rapport 23.31 : il s’agit d’une convention d’occupation temporaire avec le CAUE concernant le musée départemental Albert-Kahn.

Je n’ai pas d’inscrit.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l’unanimité.

Rapport n° 23.32 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers et prêt – Musée des Beaux-Arts de la Ville de Pau.

M. le Président.- Rapport 23.32 : il s’agit de remise de fichiers et prêt au musée des Beaux-Arts de la Ville de Pau par le musée départemental Albert-Kahn.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 23.58 – Musée départemental Albert-Kahn – Association des Artistes associés du Trièves – Remise de fichiers.

M. le Président.- Sur le rapport 23.58, l’Association des Artistes associés du Trièves, une remise de fichiers également pour le musée départemental Albert-Kahn, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

**Rapport n° 23.63 – Musée du domaine départemental de Sceaux –
Convention d’occupation temporaire – Association sportive de Bourg-la-Reine.**

M. le Président.- Sur le rapport 23.63, le musée du domaine départemental de Sceaux pour une convention d’occupation temporaire concernant l’Association sportive de Bourg-la-Reine, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

**Rapport n° 23.36 – Musée du domaine départemental de Sceaux – Prêt
d’œuvres – Événement national « Mai à vélo ».**

M. le Président.- Sur le rapport 23.36, toujours le musée du domaine départemental de Sceaux, pour un prêt d’œuvres, l’événement national « Mai à vélo », je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

**Rapport n° 23.33 – Maison de Châteaubriand – Groupement de
commandes – Les Musicales de la Vallée-aux-Loups – 2023.**

M. le Président.- Sur le rapport 23.33, pour la Maison de Chateaubriand, un groupement de commandes avec les Musicales de la Vallée-aux-Loups pour l’année 2023, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

**Rapport n° 23.34 – Musée du Grand Siècle – Prêt d’œuvres – Maison de
Victor Hugo.**

M. le Président.- Sur le rapport 23.34, le musée du Grand Siècle, un prêt d’œuvres à la Maison de Victor Hugo, je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adopté à l’unanimité.

Rapport n° 23.35 – Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvres – Exposition « *La peinture exemplaire ou la Mort de Virginie de Michel 1^{er} Corneille* ».

M. le Président.- Sur le rapport 23.35, toujours le musée du Grand Siècle, un prêt d'œuvres pour l'Exposition « *La peinture exemplaire ou la Mort de Virginie de Michel 1^{er} Corneille* », je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.59 – Musée du Grand Siècle – Don de pièces patrimoniales exceptionnelles du XVII^e siècle.

M. le Président.- Sur le rapport 23.59, toujours le musée du Grand Siècle, pour un don de pièces patrimoniales exceptionnelles du XVII^e siècle, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.42 – Conservation des antiquités et objets d'art – Subvention d'investissement – Bagneux – Restauration du tableau « *La Sainte Famille* » et de son cadre.

M. le Président.- Sur le rapport 23.42, la conservation des antiquités et objets d'art qui nous permet d'attribuer une subvention d'investissement à la Ville de Bagneux pour la restauration du tableau « *La Sainte Famille* » et de son cadre, je n'ai pas d'inscrit.

Tout le monde est donc d'accord pour apporter une subvention à la Sainte Famille pour Bagneux ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Adopté à l'unanimité.

TRANSPORTS

Rapport n° 23.47 – T1 – Acquisition d'une propriété bâtie – Colombes.

M. le Président.- Sur le rapport 23.47, concernant le T1, une acquisition d'une propriété bâtie à Colombes, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.46 – T1 – Indemnisation de deux parcelles – Colombes.

M. le Président.- Toujours pour le T1, toujours des indemnisations, de deux parcelles cette fois-ci, toujours à Colombes, rapport 23.46, je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 23.48 – RD 67 – Acquisition d'une parcelle – Châtenay-Malabry.

M. le Président.- Sur le rapport 23.48, une acquisition de parcelle à Châtenay-Malabry pour le tram, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 23.49 – Adhésion au CEREMA.

M. le Président.- Rapport 23.49 : il s'agit d'adhérer au CEREMA et nous devons délibérer sur l'adhésion.

Je n'ai pas d'inscrit.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Nous devons également désigner un membre du Département. En fonction de sa délégation, je vous propose Monsieur Fromantin.

Si tout le monde est d'accord, on ne vote pas à bulletin secret.

Qui est contre ?

Abstention ?

Monsieur Fromantin est désigné à l'unanimité.

Merci pour lui.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapport n° 23.50 – Aménagement des berges – Déplacements bateaux-logements et modifications de passerelles – Règlement financier.

M. le Président.- Rapport 23.50 : il s'agit de l'aménagement des berges et du déplacement des bateaux-logements avec la modification de passerelles ; en fait, ce sont des règlements financiers pour les indemniser.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 23.29 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Rapport 23.29 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers départementaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapport n° 23.30 – Compte-rendu des marchés et avenants – Novembre à décembre 2022 – Compléments mars à octobre 2022.

M. le Président.- Sur le rapport 23.30, le compte-rendu des marchés et avenants de novembre à décembre 2022 et le complément de mars à octobre 2022, je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit de prendre acte.

On prend acte à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 23.64 – Conseil inter-académique de l'Éducation nationale en Ile-de-France – Désignation.

M. le Président.- Rapport 23.64 : il s'agit du Conseil inter-académique de l'Éducation nationale en Ile-de-France et il s'agit de pourvoir à deux désignations : un titulaire et un suppléant.

Je vous propose de désigner Madame Léandri en tant que titulaire et Vice-présidente et Monsieur Xabi Elizagoyen en tant que suppléant, si tout le monde en est d'accord.

Adopté à l'unanimité.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport n° 23.41 – Commune d'Issy-les-Moulineaux – Approbation de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2023-2026.

M. le Président.- Rapport 23.41 : il s'agit de la Commune d'Issy-les-Moulineaux, l'approbation de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2023-2026.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Rapport n° 23.45 – Commune de Bourg-la-Reine – Contrat de développement Département-Ville – 2023-2025.

M. le Président.- Sur le rapport 23.45, concernant la Commune de Bourg-la-Reine et son Contrat de développement Département-Ville pour les années 2023-2025, je n'ai pas d'inscrit.

L'Opposition ne prend pas part au vote...

M. Ouzoulias.- On vote pour.

M. le Président.- Ah, Monsieur Ouzoulias vote pour !

(Intervention hors micro de Monsieur Ouzoulias)

M. le Président.- Je croyais que d'habitude, vous ne preniez pas part au vote lorsqu'il s'agissait de...

M. Ouzoulias (hors micro).- Oui, sauf pour nos villes. *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Ah, parce que Bourg-la-Reine, c'est votre ville ! ?

(Discussion générale)

Je ne savais pas que vous étiez le Maire de Bourg-la-Reine, Monsieur Ouzoulias.

Bon, donc Monsieur Ouzoulias vote avec nous !

Le rapport est adopté à l'unanimité, puisque les autres ne prennent pas part au vote.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport n° 23.44 – Aides départementales aux particuliers.

M. le Président.- Sur le rapport 23.44, les aides départementales aux particuliers – nous en parlons il y a un moment –, j'ai deux délibérations.

La première sur l'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération sur l'APA Habitat.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Rapport n° 23.43 – Aide à la création de logements locatifs sociaux.

M. le Président.- Sur le rapport 23.43, il s'agit de l'aide à la création de logements locatifs sociaux, il y a quatre délibérations.

Je n'ai pas d'inscrit.

La première délibération pour la SNL Prologues est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération pour Hauts-de-Seine Habitat est adoptée à l'unanimité.

La troisième délibération pour Seine Ouest Habitat et Patrimoine est adoptée à l'unanimité.

La quatrième délibération pour 1001 Vies Habitat est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jarry, vous avez vu, c'est dans beaucoup de villes qui sont en rattrapage SRU que nous finançons !

(Intervention hors micro de M. Jarry)

Mais on le fait !

(Intervention hors micro de M. Jarry)

Non, justement, c'est de les aider pour qu'ils puissent avoir sur leur territoire des logements sociaux, alors que c'est difficile, parce que les prix du foncier sont très élevés. Donc il faut les aider ; justement, s'ils étaient mauvais élèves, on n'aurait pas de dossier, ils n'accepteraient pas !

(Intervention hors micro de M. Jarry)

Bien sûr qu'on peut toujours faire autrement. La preuve, Monsieur Jarry, on peut toujours faire autrement, vous n'allez pas me dire que chez vous, vous êtes obligé de faire ce que vous n'avez pas envie de faire, à Nanterre ! Voilà !

Nous avons terminé l'ordre du jour.

EXAMEN D'UN VŒU

Vœu présenté par Madame Nathalie Léandri au nom des groupes de la Majorité départementale, Ecologistes & Socialistes et Gauche citoyenne, Communiste et Républicaine relatif à la qualité de l'enseignement dans les collèges REP du Département.

M. le Président.- J'ai un vœu à présenter. L'an dernier déjà, nous avons évoqué le même sujet sur l'ensemble de nos bancs, et cette année encore, force est de constater, par rapport à ce qui nous remonte des parents d'élèves, qu'il pourrait y avoir des baisses de DHG pour certains collèges, et en particulier dans des collèges en REP, et donc il vous est proposé, par le biais de Madame Léandri, notre Vice-présidente à l'éducation, un vœu, qui a été élaboré de façon conjointe.

Mme Léandri.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, en effet, ce vœu a été à l'initiative de Monsieur Najib Benarafa et il est présenté par les groupes Majorité départementale, Écologistes et Socialistes et Gauche citoyenne, Communiste et Républicaine.

Je vais vous exposer les motifs.

L'année dernière déjà, le Conseil départemental avait adopté, le 8 juillet 2022, à l'unanimité, un vœu appelant l'attention de la Direction académique des services de l'Éducation nationale sur la baisse de la Dotation horaire globale (DHG) – vous avez dû en entendre parler lors des CA – dans nos collèges, insistant notamment sur la situation des établissements situés en Réseau d'éducation prioritaire.

Si le Département parvient, avec une politique volontariste prenant en compte les réalités sociales et mobilisant de nombreux dispositifs, à accompagner les élèves, et particulièrement les familles confrontées à des difficultés, le ministère de l'Éducation nationale continue, quant à lui, de réduire les moyens mis à disposition des établissements et des personnels éducatifs, rendant le travail des enseignants de plus en plus compliqué et dégradant le cadre d'apprentissage des collégiens altoséquanais.

Cette dynamique semble se poursuivre, puisque pour la prochaine rentrée scolaire, les collèges des Hauts-de-Seine disposeraient d'une dotation horaire en baisse de plus de mille heures. Comme l'an dernier, la baisse de la DHG dans les collèges publics du département toucherait notamment les établissements du Réseau d'éducation prioritaire, alors même qu'ils doivent faire l'objet d'une concentration de moyens et d'une attention particulière afin de donner les mêmes opportunités de réussite à tous les enfants de la République, sans pour autant pénaliser les autres établissements. C'est toute la logique que nous poursuivons en déployant des dispositifs tels que le prêt d'ordinateurs portables, ou encore la prise en charge du Pass Navigo au bénéfice des ménages les plus modestes, pour favoriser l'épanouissement de tous les enfants, et qui devrait prévaloir également dans la répartition de la DHG.

La Direction académique évoque une baisse de la démographie pour justifier cette diminution. Sans remettre en cause cet argument, la spécificité de certains établissements, qui se caractérise notamment par le biais de l'Indice de position sociale (IPS), doit alerter afin que les moyens nécessaires et suffisants soient mobilisés au service des élèves.

Les choix à réaliser pour ces collèges sont cruciaux et sensibles, comme en témoigne la mobilisation de parents d'élèves et d'enseignants qui ont déjà eu lieu autour de certains établissements cette année. Dans les faits, c'est l'offre pédagogique de ces collèges qui pourrait être remise en cause, car pour éviter des effectifs de trente élèves par classe, ce sont des dédoublements en langues et en sciences pour les travaux pratiques qui disparaîtraient, ce sont des options de portugais, de latin ou de grec qui pourraient être retirées.

Ces options participent à l'égalité des chances des élèves, et si certains dispositifs, comme « devoirs faits » ou « école ouverte » proposés par l'Éducation nationale, ont une utilité, ils ne remplaceront pas des compétences en sciences et en langues dont la maîtrise est déterminante afin d'avoir une liberté d'orientation à l'entrée au lycée.

Voilà en ce qui concerne l'exposé des motifs.

Je vais maintenant vous lire le vœu.

Dans ce contexte, attaché à l'égalité des chances qui passe par la réussite de tous les collégiens, le Conseil départemental, réuni en séance publique ce jour, le 14 avril 2023 :

- formule le vœu que les prévisions de DHG des collèges en Réseaux d'éducation prioritaire pour la rentrée 2023 soient revues conformément à l'intérêt des élèves ;
- soutient la mobilisation des enseignants, collégiens et parents d'élèves en ce sens ;
- demande de veiller à un effectif d'élèves « raisonnable » par classe ;
- et enfin, donne mandat à Monsieur le Président du Conseil départemental pour saisir l'ensemble des parties prenantes du dossier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je le mets aux voix...

M. Bénarafa.- Je peux rajouter un petit mot, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Oui.

M. Bénarafa.- D'abord, Je voulais vous remercier, Monsieur le Président et Madame Léandri, d'avoir voulu reprendre ce vœu, c'est vrai, que nous avons initié. Cela montre surtout l'unité transpartisane qui existe dans le Département quand il s'agit d'éducation et d'égalité des chances, donc c'est bien de le souligner.

Ce sujet nous touche particulièrement. Sur les mille heures qui sont perdues par le département au niveau des dotations horaires, il y en a deux cent quarante-sept qui sont concentrées sur la commune de Colombes ; c'est pour cela que je voulais un peu faire le relais des associations de parents d'élèves et des enseignants, qui sont en difficulté. Il faut savoir que sur les cinq collègues de cette commune, quatre sont en Réseau d'éducation prioritaire et un essaye de maintenir un peu de mixité sociale.

Comme l'an dernier, la baisse de la DHG dans les collèges publics du département touche particulièrement les établissements qui ont les indices de positionnement social les plus faibles, à savoir Villeneuve-la-Garenne, Bagneux, Gennevilliers, Clichy, Nanterre et Colombes.

La Direction académique, que nous avons rencontrée, a beau évoquer la baisse de la démographie, ces baisses de dotations, quand elles touchent spécifiquement les collèges en REP, sont souvent disproportionnées, et en décalage avec le nombre attendu d'élèves dans les établissements.

Dans les faits, c'est évidemment l'offre pédagogique de ces collèges qui est remise en cause.

Pour se justifier, l'Éducation nationale vante des dispositifs d'accompagnement pour compenser ces pertes, mais les dispositifs d'accompagnement ne servent à rien si les cours effectifs ne sont pas donnés.

Un enseignant me confiait que c'était comme retirer des repas aux collégiens et proposer des compléments alimentaires à la place. C'était un peu l'image qui est là.

Cette situation est très préoccupante, parce que, évidemment, les associations, les syndicats, les enseignants voient le travail pédagogique se dégrader année après année, alors qu'en France, il faut le rappeler, le nombre d'élèves par classe est déjà le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. La baisse de la démographie était l'occasion de créer des conditions d'apprentissage idéales, sauf qu'il n'y a plus assez d'enseignants et rien n'est fait pour rendre le métier plus attractif.

Aujourd'hui, ce sont les collèges en REP qui en font les frais, et c'est une profonde injustice, doublée d'une erreur ; demain, ce seront peut-être tous les collèges publics qui seront touchés.

M. le Président.- Bien...

M. Bénarafa.- Juste une minute, une seconde, pour dire que...

M. le Président.- Cela ne sert à rien qu'on se mette d'accord sur un vœu commun si, après, vous me faites une grande tirade !

M. Bénarafa.- Pardon, je sais...

M. le Président.- Trente secondes !

(Brouhaha sur les bancs de l'Assemblée départementale)

M. Bénarafa.- Laissez-moi parler !

Je voulais juste dire que ce vœu, présenté par tous les groupes politiques de cette Assemblée départementale, était un signal fort envoyé au Gouvernement, qui montre que nous souhaitons que nos impôts, les impôts payés par tous les Altoséquanais, soient investis dans l'éducation des collèges de notre département.

Je vous remercie pour votre grande patience.

M. le Président.- Donc je mets aux voix ce vœu.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Notre séance est terminée. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon après-midi et, pour ceux qui souhaitent rester, comme d'habitude, un déjeuner est prévu. Merci à vous.

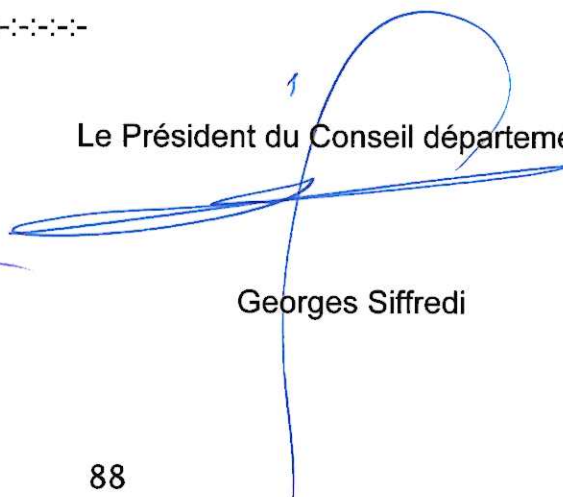
(la séance est levée à 12 heures 50)

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi